

ROULLET Saint-Estèphe



ARMOIRIES de la commune de ROULLET-Saint-ESTEPHE
Losangé d'or et de gueules, à la bordure d'or; sur le tout, à la pointe d'argent,
une diligence de sable; au chef d'azur chargé de deux églises d'argent.

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES - SEPTEMBRE 2019 - N° 98



DIRECTEUR DE PUBLICATION : Gérard Roy

EQUIPE DE RÉDACTION :

(Commission Animation Vie Locale, Communication,
Relations élus-habitants)

M^{mes} Patricia Thomas, Marie Billot, MM. Gilles Mousson,
Frédéric Favier, Bruno Chabot, Christian Cuisinier, Emmanuel Pichon

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

(fermée au public mardi après-midi et samedi) :

Du lundi au jeudi : 8h30/12 h • 13h30/17h30

Le vendredi : 8h30/12h • 13h30/17h

Tél. : 05 45 66 30 08

Site Internet : <http://www.roulet-saint-estephe.fr/>

LE MOT DU MAIRE



~ SOMMAIRE ~

Mot du maire.....	2
Mutuelle collective	2
Rentrée des classes.....	3
Rétrospective vie scolaire	4
Conseils municipaux.....	5/8
La fibre optique	9
Travaux sur la commune.....	10/11
Informations municipales....	12/13
Informations diverses.....	14/15
Soutien à l'économie locale.....	16
Informations santé	17/18
Cela s'est passé	19/20
Bibliothèque	21
Fête des voisins	21
Associations.....	21/26
La communication.....	27
Festival «Les Soirs Bleus».....	28

Après cette période estivale, qui j'espère, a été bénéfique pour vous toutes et vous tous, que ce soit sur les plans familial, détente, culture, sport, touristique ou instants conviviaux, ce bulletin sera de nouveau placé sous le signe de la rentrée.

Cette rentrée est d'abord celle des enfants de nos écoles, de leurs enseignants et des personnels communaux qui concourent au bon fonctionnement de nos écoles maternelles et primaires. Comme d'habitude, cette période a donné lieu à la réalisation de nombreux travaux, et pour les plus jeunes, au remplacement d'une structure de jeux.

Sans être exhaustif, les autres faits marquants concernent :

La tenue du planning du projet d'implantation de la nouvelle base logistique du groupe «Intermarché», avec un démarrage des travaux de terrassement prévu en novembre de cette année.

La mise aux normes de sécurité et d'éclairage de l'éclairage du stade de football de Monplaisir, avec des lampes LED pour économiser l'énergie, le tout accompagné de plusieurs subventions conséquentes (SDEG, GA, FFF). Ce chantier va probablement se poursuivre une partie de l'automne.

L'acquisition par l'Etablissement Public Foncier d'un terrain à l'entrée nord du bourg en vue d'y développer un projet structuré autour de commerces et d'habitat, plus particulièrement des locaux pour les professions paramédicales.

Le lancement des études de faisabilité d'un centre de santé, accueillant des médecins salariés, projet conduit en lien avec le centre de rééducation des Glamots et trois autres communes avoisinantes.

L'actualisation des études d'aménagement d'une placette en centre bourg, consécutivement aux aléas techniques rencontrés lors de la phase de démolition.

Sur un plan plus festif, nous retiendrons la réussite des «Soirs Bleus» à Saint Estèphe le 4 juillet au soir qui a réuni près de 300 personnes pour un joli spectacle en plein air.

De tous ces points et bien d'autres, nous aurons l'occasion d'en reparler, lors de la réunion publique d'information prévue le 18 octobre 2019 à 18 heures 30 à la salle des fêtes.

Enfin, je soulignerai l'excellent esprit d'équipe qui prévaut parmi les élus au sein du conseil municipal, esprit d'équipe source de richesse, l'unité recherchée sur la quasi-totalité des projets, étant un gage de réussite pour les faire aboutir.

Bonne rentrée et bonne reprise à toutes et à tous.

Gérard ROY, Maire de Rouillet-St-Estèphe

NOUVEAU !

«MA COMMUNE ASSURE»

La municipalité souhaite que le plus grand nombre de nos concitoyens puissent bénéficier d'une mutuelle collective, nous avons donc décidé de mettre en place le dispositif Ma Commune Assure afin de vous proposer ses garanties et tarifs.

- Vous ne bénéficiez pas d'une mutuelle collective ?
 - Vous êtes à la retraite, vous êtes indépendant, étudiant, vous êtes peut-être sans emploi ?
 - Vous avez une mutuelle mais elle n'offre pas les garanties que vous souhaitez ou elle coûte trop cher ?
- C'est pour répondre à cette attente et ce besoin d'équité que **Ma Commune Assure** a été développée.

Les avantages «Ma Commune Assure» :

1. Grâce au regroupement de personnes que permet une commune, Ma Commune Assure vous garantit des tarifs et des taux de couverture plus intéressants
2. Vous avez le choix entre de nombreuses solutions selon vos besoins en santé
3. Les remboursements se font en 48h grâce à notre plateforme de gestion des remboursements

4. Vous pouvez nous contacter par téléphone de 9h à 12h et de 14h à 18h au numéro suivant : 0 810 810 266
5. Vous pouvez aussi contacter le représentant local au sein de votre commune
6. Pas de questionnaire de santé
7. Nous avons des contrats spécifiquement adaptés aux bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé proposée par votre commune
8. Tout le monde peut bénéficier de l'offre Ma Commune Assure et les avantages sont les mêmes quel que soit votre statut.

L'agent d'assurance, M^{me} AUGAIS, assurera deux permanences en mairie :

- **Mardi 24 septembre de 9h30 à 12h00**
- **Samedi 5 octobre de 10h00 à 12h00**

Vous pouvez venir sans rendez-vous, mais nous vous conseillons de téléphoner à la mairie au 05 45 66 30 08 - Poste 3 (M^{me} POMMIER Nathalie) pour informer de votre venue, afin que nous puissions établir une liste pour l'assureur.



RENTREE DES CLASSES 2019

Les vacances se terminent et les cartables sont prêts pour une nouvelle rentrée. L'année scolaire 2018-2019 a été riche pour les enfants de Rouillet Saint-Estèphe, ils ont pu participer à des sorties scolaires tout au long de l'année. Certains sont allés en classe de découverte au Château d'Oléron et d'autres ont bénéficié des cours de natation entre autres. Tous les enfants ont participé au projet «PACTE», projet musical avec l'intervention d'un musicien brésilien en partenariat avec Effervescentre et la maison de retraite de Rouillet.

Pour cette nouvelle rentrée, la municipalité continuera de maintenir une qualité d'enseignement dans ses écoles et soutient les équipes enseignantes de par les différents projets scolaires (transports, classes transplantées, apprentissage de la natation...).

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Comme l'année précédente, le temps scolaire se déroulera sur 4 jours.

Horaires de classes :	Début de classe	Fin de classe
Ecole Charles Perrault (maternelle)	8h30	16h15
Ecole Marcel Pagnol (Rouillet)	8h30	16h15
Ecole Jean-Jacques Rousseau (Saint-Estèphe)	8h45	16h15

L'accueil des enfants par les enseignants se fait 10 minutes avant et après la classe.

Pendant la pause méridienne, les enfants des 3 écoles pourront participer à des activités encadrées par des animateurs d'Effervescentre. **Aucune participation financière ne sera demandée aux familles.** Cependant, tous les enfants ne pourront pas bénéficier de ces activités en même temps, des groupes différents seront constitués :

- 2 fois par semaine, le mardi et le jeudi pour les enfants de l'école Charles Perrault,
- 2 fois par semaine, le jeudi et le vendredi à l'école Jean Jacques Rousseau,
- tous les jours à l'école Marcel Pagnol.

Ces animations ont été mises en œuvre à titre expérimental pendant l'année scolaire 2018-2019 et sont donc reconduites pour cette année.

EFFECTIFS ET ENSEIGNANTS

Les effectifs prévus pour cette rentrée restent stables par rapport à l'an dernier. Les prévisions de rentrée (chiffres donnés lors des conseils d'écoles de juin 2019) prévoient 122 enfants inscrits en maternelle et 219 en élémentaire.

Les enfants de l'école maternelle seront répartis dans 5 classes. Comme l'année précédente, deux jeunes enseignants en formation seront présents et auront en charge une classe de maternelle.

Les enfants des écoles élémentaires seront répartis dans 9 classes, sans changement d'enseignants.

PERSICOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR

A compter de la rentrée de septembre, l'accueil des enfants au périscolaire se fera sur un seul site.

En effet, **l'accueil périscolaire des enfants de maternelle se fera désormais dans une salle à côté de l'accueil du périscolaire élémentaire** (école Marcel Pagnol).

Le service est ouvert de 7h15 à 8h30 et de 16h15 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour rappel, le périscolaire est géré par Effervescentre, une inscription préalable est nécessaire afin de prévoir le nombre d'encadrants suffisant sur ces temps.

Le centre de loisirs de Rouillet sera ouvert le mercredi toute la journée, l'inscription est à faire auprès d'Effervescentre (site : <http://www.effervescentre.fr>)

ENSEIGNEMENT DE LA NATATION

Pour la première fois à Rouillet, 2 classes de l'école Marcel Pagnol ont pu bénéficier d'un cycle d'apprentissage de la natation (10 séances) à Nautilus.

Pour l'année 2019-2020, ce sont 2 classes de l'école Jean Jacques Rousseau qui bénéficieront de cet enseignement, le mardi à compter du 9 décembre prochain.

Ces cours seront encadrés par un maître-nageur ainsi que par les enseignants.

TRAVAUX DANS LES ECOLES

Cet été a été propice aux travaux d'aménagement des écoles.

A l'école Charles Perrault, les enfants découvriront une nouvelle structure de jeux dans la cour de récréation.

A l'école Marcel Pagnol, des entreprises sont intervenues pour la réfection des sanitaires des garçons. Un toilette permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite a été créé et des toilettes pour les plus petits ont été installées.

A Jean-Jacques Rousseau, c'est un revêtement de sol qui a été posé dans une salle de classe.

Des travaux de peinture, d'électricité et de menuiserie ont été réalisés dans les différentes écoles par les agents des services techniques de la commune. Tout au long de l'année les agents municipaux des services techniques interviennent dans les écoles afin de maintenir un équipement accueillant et fonctionnel.

AIRE COUVERTE DE SPORT

Les enfants des écoles du bourg de Rouillet utilisent très régulièrement l'aire couverte de sport à Monplaisir. Ils s'y rendent à pied par un chemin balisé et sécurisé.

RESTAURATION SCOLAIRE

Toujours soucieuse de l'équilibre alimentaire pour vos enfants, la commune a fait le choix d'introduire dans les menus des produits bio et des aliments de producteurs locaux.

Les menus sont établis par la commission des menus qui se réunit tous les mois et ouverte aux parents.

Si vous souhaitez participer à cette commission, veuillez-vous faire connaître auprès de la mairie. Les menus sont consultables sur le site internet de la commune <http://www.rouillet-saint-estephe.fr> rubrique « Vie quotidienne – les écoles – Menu des cantines ».

Le conseil municipal du 9 juillet 2019 a décidé de maintenir les tarifs pour la restauration scolaire. Les tarifs suivants seront appliqués dès la rentrée de septembre 2019.

- forfait mensuel : 41 €
- coût repas journalier : 2,97 € (41 € X 10 mois / 138 jours d'école)
- enseignants, stagiaires rémunérés : 6,14 €
- stagiaires non rémunérés : gratuit.

Dégressivité : ½ tarif à compter du 3^{ème} enfant inscrit à la cantine.

Les familles ne paient en réalité que 45% du prix réel d'un repas. La commune prend en charge les 55% restants (soit 3,30 €).

TRANSPORT SCOLAIRES

Depuis la rentrée 2018, les usagers des transports scolaires s'engagent à respecter la charte de l'usager scolaire. Ce document est remis à chaque utilisateur lors de l'inscription au service de transport scolaire. La commune dispose de deux circuits de ramassage scolaire. Pour l'année scolaire 2018-2019, environ 40 enfants ont utilisé le service par mois.

La commune a fait le choix de maintenir les tarifs pratiqués, à savoir :

- Abonnement mensuel : 23 €
- Abonnement uniquement matin ou uniquement soir : 12 €
- Dégressivité : ½ tarif à compter du 3^{ème} enfant inscrit au service de transport scolaire.

Bonne rentrée à toutes et à tous, enfants, parents, enseignants.

Sabrina AFGOUN, Adjointe aux affaires scolaires



RÉTROSPECTIVE VIE SCOLAIRE

ENQUÊTE DE SATISFACTION SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE

La recherche de l'amélioration de la restauration scolaire doit être un travail collectif associant la commune, les parents d'élèves et les élèves. A l'initiative de Yannick Dubreuil, chef de cuisine, un questionnaire a été remis à chaque écolier par l'intermédiaire du carnet scolaire. Ce questionnaire devait être remis pour le 30 juin 2019. **Nous avons eu + 80 % de retours.**

Voici quelques résultats extraits de la grille de réponses, représentatifs du ressenti général (la synthèse sera présentée par Yannick Dubreuil, chef des cuisines scolaires, lors de prochaines portes ouvertes dont la date vous sera communiquée par l'intermédiaire du carnet de liaison scolaire).

Etes-vous satisfait de la prise en charge de votre enfant pendant la restauration scolaire ? **93% OUI 7% NON**

Pensez-vous avoir besoin de plus d'infos sur les besoins nutritionnels de vos enfants ? **18% OUI 82% NON**

Quel est votre niveau de satisfaction en général ?

QUALITE : Excellente 30% Bonne 63% Passable 6% Médiocre 1%

QUANTITE : Excellente 22% Bonne 66% Passable 11% Médiocre 1%

TEMPS POUR MANGER : Excellente 22% Bonne 69% Passable 8% Médiocre 1%

Beaucoup de remarques constructives, commentaires et suggestions ont été émises autant par les enfants que par les parents, d'où l'intérêt de ce questionnaire.

Aimes-tu manger à la cantine ? **OUI 92% NON 8%**
Quel plat n'aimes-tu pas à la cantine ? Nos amis les légumes sont toujours difficilement appréciés des enfants.

Penses-tu que la cantine devrait être améliorée ? **OUI 38% NON 62%** (si oui : moins de bruit, changer de mobilier, murs à repeindre)

EN CONCLUSION : Mon enfant est satisfait des plats proposés et mange bien (il dit que c'est bon) les repas sont équilibrés et donnent envie, mon enfant aime la diversité des repas et peut se servir une deuxième fois, apprentissage de l'autonomie par la mise en place du couvert, au rangement et au nettoyage des tables. Temps de repas correct et apprécié (77%).

Beaucoup de remarques négatives par rapport au bruit (calme réclamé à +58%) demande de + de surveillance sur le partage des plats et les quantités servies (restes dans les assiettes à la fin des repas à 82%).

*Merci à tous
d'avoir pris de
votre temps pour
repondre dans
l'intérêt même
des enfants.*



PERMIS PIÉTONS 2019

La remise du permis piétons s'est déroulée le jeudi 27 juin à l'école Jean- Jacques Rousseau de Saint-Estèphe, en présence du lieutenant Damien Piat et du chef Loison de la brigade de gendarmerie des Côteaux du Blanzacais, à l'initiative de cette opération de sensibilisation aux dangers de la route en général. 41 élèves des classes CE2 des écoles Marcel Pagnol et Jean-Jacques Rousseau ont participé à cette action et ont tous brillamment obtenu le permis. Compte-tenu des conditions caniculaires du moment, la cérémonie a été avancée en tout début d'après-midi et les photos des enfants heureux de leur diplôme réalisées dans une salle de classe climatisée.



LES MOINEAUX CONFÉRENCE-EXPO

Les élèves de la classe de Mme Goupillat de l'école élémentaire de Rouillet étaient très fiers d'exposer leurs dessins et nids de leur fabrication dans le cadre d'un projet pédagogique annuel pour la découverte et la protection des moineaux. Supervisés par M. Reinard de Charente Nature, les enfants ont enquêté pour mieux localiser le moineau et ainsi mieux les protéger en leur offrant des nichoirs en bois qui ont été ensuite disposés en divers lieux sur la commune par les services techniques (au niveau des 3 écoles, près de l'EPHAD, dans les parcs) afin d'encourager leur retour et leur reproduction. Plus de 50 personnes (parents, enseignants, élèves, élus) étaient présentes ce jeudi 16 mai à l'école Marcel Pagnol et ont chaleureusement félicité les enfants pour leur travail et leur engagement pour la défense de la nature. **FELICITATIONS A TOUS.**



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2019

1 - Convention de servitude entre ENEDIS et la commune – Branchement basse tension pour Charente numérique

Dans le cadre des travaux d'installation de la fibre optique et du très haut débit sur la commune de Rouillet Saint Estèphe, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de servitudes avec ENEDIS permettant le branchement basse tension par voie aérienne pour Charente Numérique, sur le domaine public, au lieu-dit Les Glamots, sis rue Nationale à Rouillet Saint Estèphe.

Le Conseil Municipal trouve qu'il est dommage de passer le branchement en aérien alors qu'il est demandé en général d'effacer l'impact visuel et environnemental des ouvrages.

A l'unanimité le Conseil Municipal s'oppose au projet de branchement présenté, souhaite qu'ENEDIS fasse une proposition de branchement en souterrain et trouve une autre solution que celles déjà présentées, n'autorise pas Monsieur le Maire à signer la convention de servitude en l'état.

2 - Accord sur les conditions d'acquisition et de gestion d'un bien à destination habitat/commerce par l'EPF

Dans le cadre de la convention entre la commune de Rouillet Saint Estèphe, l'EPF et Grand Angoulême, sur laquelle le Conseil Municipal a donné son accord par délibération du 12 mars 2019, l'EPF a négocié avec le propriétaire l'acquisition de la parcelle n° E 760 d'une superficie de 4200 m² pour un prix forfaitaire de 240 000 €. Ce foncier sera utilisé pour le développement d'une zone à vocation mixte de commerces et d'habitat à l'entrée nord du bourg.

La présente délibération a pour objet de donner un accord de principe à cette transaction, sous réserve qu'elle soit entérinée par le Conseil d'Administration de l'EPF aux conditions présentées en mairie le 2 mai 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord de principe sur les conditions d'acquisition de la parcelle E n°760 par l'EPF et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

3 - Classement du site «Les Meulières de Claix» en espace naturel sensible

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Conseil Départemental de la Charente a décidé de mettre en place une politique des Espaces Naturels Sensibles. Cette politique vise l'acquisition, l'aménagement et l'entretien des espaces naturels remarquables. Par ailleurs, le Département a pour mission de valoriser ces espaces en les ouvrant au public.

Concernant le site des Meulières de Claix, qui est un espace non bâti, possédant une valeur intrinsèque écologique, paysagère et sociale, il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver le principe de la création d'un espace naturel sensible sur le site des Meulières, de demander au Conseil Départemental l'inscription de ce site au titre des espaces naturels sensibles du Département, de demander que la commune soit associée et participe activement à toute structure de concertation qui pourrait être créée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le classement du site «Les Meulières de Claix» en Espace Naturel Sensible et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à venir.

4 - Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du 12 février 2019 dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n° 2019_2_2 :

- Décision n° 2019-06 bis du 25 avril 2019 – Plan de financement pour la mise en place d'un éclairage LED sur le terrain de football de Rouillet-St-Estèphe
- Décision n° 2019-07 du 08 avril 2019 – Autorisation à ester en justice - catastrophes naturelles 2018
- Décision n° 2019-08 du 15 avril 2019 – Signature marché entretien des espaces verts
- Décision n° 2019-09 du 19 avril 2019 - Autorisation à ester en justice dans l'affaire ROUSSEAU contre Commune de RSE
- Décision n° 2019-10 du 26 avril 2019 – Acceptation d'une indemnisation de la SMACL.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019

1 - Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Madame Béatrice Simonet de son mandat de conseillère municipale en date du 9 avril 2019 et conformément à l'article L270 du Code Electoral, il a été fait appel aux personnes suivantes sur la liste. Madame Martine Moreau, a accepté d'intégrer le Conseil Municipal.

Il s'agit donc d'installer Madame Martine Moreau, suivante sur la liste au sein du Conseil Municipal à compter de ce jour. Le Conseil Municipal prend acte de cette installation.

2 - Envoi des convocations par voie électronique

Afin de réaliser des économies (de papier, d'encre, de timbres et de temps), il est proposé au Conseil Municipal l'envoi des convocations, des rapports de synthèse et des annexes par format électronique, tous les conseillers municipaux disposant d'une adresse mail. L'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit cette possibilité.

Le Conseil Municipal autorise la dématérialisation des envois relatifs au Conseil Municipal, et modifie le règlement intérieur du Conseil Municipal en conséquence.

3 - Convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipement de voirie sur le domaine public départemental «Chez Besson»

Monsieur le Maire a sollicité l'autorisation de réaliser des travaux sur le domaine public départemental pour l'aménagement de «Chez Besson» sur la RD n°7.

Le département autorise par convention la commune à réaliser les aménagements suivants : mise en place de balises J11, mise en place de lignes continues blanches, mise en place de panneau B15 – panneau C18, mise en place de panneaux A3.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'aménagement avec le Département et autorise le lancement de l'opération d'aménagement de «Chez Besson».

4 - Budget principal : décision modificative n°3

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par convention signée en 2018, Effervescentre intervient au sein des écoles pour l'animation de la pause méridienne; le montant prévu en 2018, n'ayant pas été reporté sur le budget 2019, il est nécessaire de prévoir une décision modificative afin de le prendre en compte. De plus, le montant prévu au budget pour la participation au SDEG est inférieur au montant réel, il convient donc de provisionner la ligne en conséquence Monsieur le Maire précise que la participation de la commune à la pause méridienne est prise en charge par la CAF pour une partie, la commune ne versant pas la totalité des 17 832,28 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette décision modificative n°3 du budget principal.

5 - Budget principal : décision modificative n°4

Il s'agit de procéder à des écritures de régularisation à la demande de la Trésorerie :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
ARTICLE	NOM	OPERATION	MONTANT	COMMENTAIRES
13146	Attribution de compensation d'investissement		+ 117 625,25 €	Régularisation 2018 à la demande de la trésorerie
1311	Etat et établissements nationaux	270	+ 1 500,00 €	Régularisation recette perçue en 2018 mal imputée
TOTAL			119 125,25 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
ARTICLE	NOM	OPERATION	MONTANT	COMMENTAIRES
13256	Attribution de compensation d'investissement		+ 117 625,25 €	Régularisation 2018 à la demande de la trésorerie
1321	Etat et établissements nationaux	240	+ 1 500,00 €	Régularisation recette perçue en 2018 mal imputée
TOTAL			119 125,25 €	

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette décision modificative n°4 du budget principal.

6 - Subventions aux associations

A la demande de la Trésorerie et afin de pouvoir procéder au paiement, il convient d'apporter des modifications à la délibération D_2019_4_9 du 9 avril 2019. Ainsi, en plus des montants votés le 9 avril, il convient d'ajouter à l'article 6574 :

	Subventions 2018	Ecart 2018-2019	Subventions 2019	Subvention complémentaire	TOTAL SUBVENTION
SUBVENTIONS 2019					
Subvention par adhérent					
Ma Force Mon Combat	- €	- €	230 €		230 €
Effervescentre - pause méridienne	- €	- €	17 832,28 €		17 832 €
Effervescentre - culture	- €	- €	35 080,33 €		35 080 €
Effervescentre - social	- €	- €	18 066,97 €		18 067 €
TOTAL					71 210 €
TOTAL GENERAL : (montant de la délibération d'avril 2019 + 71210)					126 876 €

Ces montants ont été inscrits au budget. Les autres dispositions de la délibération D_2019_4_9 sont inchangées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'attribution de subvention aux associations tel que mentionné dans le tableau ci-dessus.

7 - Convention d'objectif avec Effervescentre – Animation de la pause méridienne

Suite à la demande de la trésorerie, qui rejette le paiement depuis le début de l'année, il convient de reprendre une délibération relative à la convention d'objectifs avec Effervescentre qui a été signée en septembre 2018 pour la mise en place des animations périscolaires sur le temps de pause méridienne.

Les objectifs fixés sont de permettre aux enfants de vivre des temps d'animation en petit groupe (14 au maximum), d'assurer la continuité éducative sur la journée de l'enfant, de donner accès aux enfants à un temps d'apaisement entre deux temps d'apprentissage.

Ces animations sont proposées par les animateurs d'Effervescentre, les mardi et jeudi, sur des séances de 30 minutes et moyennant une subvention d'équilibre de la commune, dont le montant serait au maximum de 17 832.28 €, minoré du montant de la PSO versée par la CAF à Effervescentre.

Cette convention d'objectifs est prévue de manière expérimentale sur l'année 2018-2019 et fera l'objet de bilans réguliers, dans l'optique de reconduire éventuellement cette action.

Cette délibération annule et remplace la délibération D_2019_4_8 du 9 avril 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver cette convention d'objectifs avec Effervescentre (celle signée en septembre 2018), d'autoriser le paiement de 5 000 € au chapitre 65 – article 6574 dès à présent, d'autoriser le paiement du solde à la fin de l'année scolaire, et d'annuler la délibération D_2019_4_8 du 9 avril 2019.

8 - Convention d'objectifs avec Effervescentre : action sociale

Suite au transfert de compétences de GrandAngoulême vers les communes à compter du 1^{er} janvier 2019, il convient de prendre une délibération relative à la convention d'objectifs avec Effervescentre relative à la mise en œuvre de l'action sociale.

Les objectifs fixés sont : la création de liens, ateliers d'insertion, le soutien aux personnes en situation de fragilité sociale et économique, la permanence d'accompagnement sociale sur le territoire, le réveillon solidaire, les vacances sociales familles, les sorties familles etc.

Cette convention d'objectifs est prévue pour une période triennale 2019-2022, avec possibilité d'avenant annuel et fera l'objet de bilans réguliers, dans l'optique de reconduire éventuellement cette action.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec Effervescentre, décide de procéder au paiement de la subvention, tel que décrit dans la convention et annule la délibération D_2019_4_8 du 9 avril 2019.

9 - Convention d'objectif avec Effervescentre : action culturelle

Suite au transfert de compétences de GrandAngoulême vers les communes à compter du 1^{er} janvier 2019, il convient de prendre une délibération relative à la convention d'objectifs avec Effervescentre relative à la mise en œuvre de l'action culturelle.

Les objectifs fixés sont l'accompagnement au développement de la vie associative, le soutien à l'engagement bénévole, l'aide à la construction d'événements associatifs locaux, l'encouragement et facilitation à l'élaboration de projets acteurs multi d'une même commune ou de plusieurs communes, l'organisation et soutien à l'organisation d'événements culturels, festifs, de lien social, la réalisation d'activité d'éveil sportif, d'activités sportives de détente pour tous et d'ateliers artistiques, et de faciliter et collecter l'expression des habitants sur leurs besoins et leurs envies de projets, Cette convention d'objectifs est prévue pour une période triennale 2019-2022, avec possibilité d'avenant annuel et fera l'objet de bilans réguliers, dans l'optique de reconduire éventuellement cette action.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec Effervescentre, décide de procéder au paiement de la subvention, tel que décrit dans la convention et annule la délibération D_2019_4_8 du 9 avril 2019.

10 - Propositions d'indemnisation des préjudices liés à la démolition des bâtiments en centre bourg

Pour faire suite à la commission d'indemnisation amiable qui s'est réunie le jeudi 23 mai, pour étudier les demandes de Monsieur Eric Rousseau au titre des aléas rencontrés sur le chantier de démolition des bâtiments du centre bourg, Monsieur Emmanuel Pichon présente le compte-rendu de celle-ci.

Monsieur Emmanuel Pichon indique que la commission s'est interrogée sur son intérêt sachant que Monsieur Rousseau a attaqué

la commune en justice et que la procédure n'est aujourd'hui plus à l'amiable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter un forfait de 10 € par repas (midi et soir) sur 51 jours, de payer en conséquence 1 020 € à Monsieur Rousseau pour ses frais de bouche, de surseoir à statuer sur la demande d'indemnisation de perte sur marge en attente de la décision du Tribunal, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'indemnisation entre la commune et Monsieur Eric Rousseau, gérant de la boulangerie les Délices de Liana.

11 - Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du 14 mai 2019 dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n° 2019_2_2 :

- *Décision n° 2019-11 du 24 mai 2019* – Marché 2018- 09 de travaux pour l'aménagement d'une place en centre bourg - avenant.

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2019

1 - Périmètre de centralité bourg de Roulet

Dans la continuité du travail engagé à la suite du schéma directeur du Commerce et de l'Artisanat de proximité et du PLUi à 16, le 29 mars a été présentée par le Grand Angoulême la démarche autour des périmètres de centralités. Cette démarche est destinée à soutenir l'attractivité des centres-bourgs et la communauté d'agglomération souhaite poursuivre sur les 22 autres communes du Grand Angoulême. En effet, ce travail rentrera dans le cadre de l'évaluation du SCoT menée cette année et la préparation du prochain PLUi à 38 communes. La centralité doit comporter 4 critères : Densité de l'habitat, des services non marchands (écoles...), lieux de socialisation publique, offre commerciale (par grappes). Les restaurants peuvent être situés hors centralité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le périmètre de centralité tel que présenté en séance.

2 - Enquête publique plateforme logistique ITM

Le permis de construire PC1628718C0042 déposé le 11 décembre 2018, par ITM IMMO LOG a pour objet la construction d'une plateforme logistique sur la commune au Patis.

Par arrêté en date du 4 juin 2019, la préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours, soit du **mardi 25 juin 2019 à 9h au jeudi 25 juillet 2019 à 17h30 inclus**, en vue d'autoriser la création de cette plateforme logistique.

A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le dossier présenté à l'enquête publique.

3 - Débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal de GrandAngoulême

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême a engagé l'élaboration de son Règlement Local Publicité intercommunal. Le règlement local de publicité (RLP) est un document qui adapte, sur un territoire donné, les règles fixées par le code de l'environnement en matière d'installation de publicités, enseignes et pré-enseignes, afin de mieux les intégrer au paysage. L'élaboration du RLPi est nécessaire pour palier la caducité à venir des 4 RLP communaux existants (fixée par la loi Grenelle II au 13 juillet 2020) et d'assurer une cohérence de traitement, à l'échelle des 38 communes, entre des lieux présentant les mêmes réalités physiques. La procédure d'élaboration du RLPi étant identique à celle d'un plan local d'urbanisme, la délibération en date du 28 juin 2018 a prescrit les objectifs du futur règlement local

et les modalités de concertation mises en œuvre tout au long de la procédure. En novembre 2018, un diagnostic a été réalisé permettant d'identifier les spécificités du territoire en matière d'affichage.

GrandAngoulême a souhaité créer son RLPi propre, qui est moins contraignant que le RLPi national, afin de lutter contre la pollution visuelle et de sécuriser les recettes correspondantes des communes concernées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les propositions faites par le groupe de travail de GrandAngoulême sur les orientations du RLPi.

4 - Tarifs concessions cimetières

La commission cimetières qui s'est réunie le 13 mai dernier a fait constat que le prix de vente des concessions à Roulet Saint Estèphe était très bas par rapport à la moyenne des prix pratiqués pour une commune équivalente. Actuellement une place en concession trentenaire est facturée à 80€ soit 23€/m², et deux place à 120 € soit 20 €/m². La concession cinquantenaire quant à elle est facturée à 120€, soit 34 €/m² pour une place et 160 € soit 27 €/m² pour deux places.

Après avoir demandé le prix des concessions aux communes voisines, la commission cimetière propose d'augmenter le prix de vente des concessions et de le porter à : 30 €/m² pour une durée de 30 ans soit 135€ pour une place, et 225 € pour deux places, 40 €/m² pour une durée de 50 ans soit 180 € pour une place et 300 € pour deux places.

S'agissant du colombarium, il est proposé de conserver le prix en vigueur, à savoir : 400 € pour 15 ans, 600 € pour 30 ans.

Concernant les cavurnes, qui sont obligatoires depuis 2008, le prix moyen est inférieur à celui d'une case en colombarium, il est proposé : 300 € pour 15 ans, 400 € pour 30 ans.

5 - Tarification cantine

Chaque année, la commune est amenée à réviser ses tarifs de restauration scolaire.

La commission scolaire réunie le 12 juin 2019, propose de maintenir les tarifs de l'année 2018/2019, à savoir tarif forfaitaire mensuel: 41.00 €, tarif journalier occasionnel enfant : 2.97 €, ½ tarif à compter du troisième enfant, enseignants, stagiaires rémunérés : 6.14 €, stagiaires non rémunérés par la commune ou tout autre organisme : gratuit. Le coût du repas a été calculé par rapport au nombre de jours de restauration.

6 - Tarification du bus

Chaque année, la commune est amenée à réviser ses tarifs de transport scolaire.

La commission scolaire, réunie le 12 juin 2019, propose de maintenir les tarifs de l'année 2018/2019, à savoir : Ramassage scolaire (pas d'augmentation), forfait mensuel : 23 €, matin uniquement : 12 €, soir uniquement : 12 €, ½ tarif à compter du troisième enfant inscrit au service de transport scolaire. Si la périodicité de transport n'est pas mentionnée ou définie, le tarif forfaitaire sera alors appliqué.

7 - Facturation aux communes pour dérogations scolaires

L'article L212-8 du code de l'éducation définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs communes. Il dispose notamment que cette répartition se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. À défaut, la contribution de chaque commune est fixée par le représentant de l'État dans le département, après avis du conseil départemental de l'éducation nationale. Le maire de la commune de résidence n'est cependant tenu de participer financièrement, lorsqu'il dispose des capacités d'accueil nécessaires dans son école, que s'il a donné son accord à la scolarisation hors commune et dans un certain nombre de cas de dérogations limitativement énumérées.

L'article R212-21 du même code précise que la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans les cas suivants : père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations ; état de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence ; frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil.

Pour l'école maternelle, le coût de scolarisation d'un élève en 2018-2019 était de 1450 €. Pour l'école primaire, le coût de scolarisation d'un élève en 2018-2019 était de 560 € en moyenne sur les deux écoles.

8 - Durée d'amortissement subventions d'équipement versées en nature aux personnes de droit privé

Dans le cadre de cessions de terrains, de bâtiments ou d'installations, Monsieur le Maire précise que ces cessions sont considérées comme des subventions d'équipements en nature remises à une personne de droit privé. Monsieur le Maire informe qu'il y a donc lieu de délibérer pour fixer la durée d'amortissement de cette subvention. Par conséquent et s'agissant des cessions relatives aux terrains, installations et bâtiments, Monsieur le Maire propose de voter la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées en nature aux personnes de droit privé à : 1 an pour les montants inférieurs à 300 €, 5 ans pour les montants compris entre 300 et 1 000 €.

9 - Aménagement foncier – Réponse aux réclamations

Lors de l'enquête «CDAF» menée du 8 janvier au 11 février 2019 dans le cadre du projet d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Roulet Saint Estèphe, plusieurs réclamations ont été posées par des propriétaires. Avant de prendre une décision la Commission départementale d'aménagement foncier a souhaité recueillir l'avis de la commune sur ces réclamations, compte tenu de la date de la commission départementale le 12 juin.

Le Conseil Municipal refuse la demande de modification du tracé de voirie communale par Monsieur Hymonnet, au motif que ce regroupement de parcelles est considéré sans intérêt puisque les propriétaires riverains sont différents. De plus, le futur tracé passerait par un talus existant végétalisé et son contournement serait compliqué. Refuse la proposition de rétrocession dans le domaine public routier de la commune de la parcelle YA 139 formulée par la DREAL-NA (réclamation n°46) en raison de la présence d'un poste de transformation ENEDIS. Refuse l'intégration dans son domaine privé de la parcelle n°YA 140, liée à la réclamation n°5 portée par Monsieur Patrice GLENET.

10 - Animation pause méridienne – Rentrée 2019

Depuis septembre 2018, la commune a mis en place un temps d'animation pendant la pause méridienne. Cette activité est réalisée par Effervescentre à raison de 2 jours par semaine (mardi et jeudi). Les activités proposées doivent permettre à l'enfant de se recentrer et en aucun cas s'énerver. L'animation est réalisée comme suit : 6 groupes de 14 enfants à Marcel Pagnol (2 X 3), 3 groupes de 14 enfants à Jean Jacques Rousseau, 6 groupes de 10 enfants (2 X 3) à Charles Perrault. Le COPIL qui s'est réuni le 27 mai dernier a fait état d'un problème d'organisation en élémentaire. En effet les 1^{er} groupes à Marcel Pagnol sont difficiles à mettre en œuvre car les enfants ne sortent pas à 12h00 pile de la salle de classe. Pour les 2^{èmes} groupes

pas de problème car ils sortent de la cantine. A Jean Jacques Rousseau, il est constaté que les enfants ne sortent pas toujours à l'heure de la cantine et qu'il est difficile certains jours de mettre en œuvre des animations. A Charles Perrault, les animations sont très attendues par les enfants et aucun problème n'est rencontré dans la mise en place d'activité.

La commission scolaire propose donc : d'organiser des temps d'animation de 45 minutes tous les jours à Roulet pour 3 groupes (au lieu de 6) uniquement après le déjeuner du 1^{er} service ; de conserver l'organisation à l'identique à Saint Estèphe et à la maternelle ; de demander aux agents communaux de St Estèphe de faire le nécessaire pour que les enfants puissent sortir aisément de la cantine afin de pouvoir participer aux activités ; de rappeler aux agents que ces temps d'animations ne sont en aucun cas une sanction pour les enfants. Cette nouvelle organisation coûterait 18 070 € (dont PSO 2 548 €) au lieu de 17 832 € (dont PSO 4 432 €) pour l'année 2018-2019.

11 - Convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boissons

Monsieur le Maire indique que la commune est propriétaire d'une licence IV, acquise le 18 novembre 2015 consécutivement à l'ordonnance du Tribunal de commerce d'Angoulême. Monsieur le Maire indique que celle-ci doit être activée ou vendue avant le 18 novembre 2020, date à laquelle elle sera perdue. Monsieur le Maire propose de mettre cette licence IV à disposition des commerçants qui seraient intéressés, moyennant une redevance annuelle de 1 000 € pendant trois ans avec option d'achat obligatoire de 2 000 € à l'issue. A défaut elle sera mise en vente au prix de 5 000 €.

12 - ATD 16- adhésion à des missions optionnelles

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'ATD16 intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 Décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Le Conseil Municipal souscrit aux missions optionnelles suivantes à compter du 01/01/2019 : assistance sur logiciels et accès à la centrale d'achat logiciels et appui à la signature électronique.

3 - Centre de santé – Accord de principe

Monsieur le Maire présente le projet de centre de santé qui pourrait être mené en partenariat avec les communes de Sireuil, Claix, Nersac ainsi que le Centre de rééducation des Glamots. A cet effet, il s'agirait pour le Conseil Municipal de donner son accord de principe pour lancer le processus d'étude d'ingénierie avec les sociétés KPMG et FIDUCIAL pour la mise en place d'un centre de santé sur la commune de Roulet Saint Estèphe en lien avec les communes de Sireuil, Claix et Nersac ; et d'engager le lancement de ces études pour un prix de l'ordre des 20 000 €, à partager entre les communes au prorata du nombre d'habitants et le centre de rééducation des Glamots. Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur la création d'un centre de santé et sur le lancement des études d'ingénierie.

14 - Décisions du Maire prise par délégation

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la séance du 14 mai 2019 dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n° 2019_2_2 :

- *Décision n° 2019-12 du 28 juin 2019* – Autorisation à ester en justice – démolition centre bourg – Oléron TP
- *Décision n° 2019-13 du 28 juin 2019* – Autorisation à ester en justice – démolition centre bourg – COORPIBAT.

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE À ROULLET-ST-ESTÈPHE

Qu'est-ce que la Fibre optique ?

La fibre optique est la technologie la plus récente en matière d'accès à Internet. En pratique, elle permet le transfert des données à grande vitesse via la lumière. Cette dernière transite par un câble contenant des fils de verre ou de plastique aussi fins que des cheveux.

Le déploiement de la fibre nécessite la création d'un nouveau réseau totalement indépendant, que cela soit du réseau téléphonique ou du câble. Sur ce réseau, les données peuvent être transmises rapidement sur des centaines voire des milliers de kilomètres. Le développement de la fibre va de pair avec l'évolution des usages et des besoins croissants des individus (particuliers et entreprises).

Installer la fibre optique permet de jouir de nombreux avantages :

- 1) La fibre est plus stable que l'ADSL car insensible aux perturbations électromagnétiques
- 2) La qualité de la connexion et le débit ne sont pas conditionnés par la distance avec le nœud de raccordement optique
- 3) La fibre optique transporte des données sur de très longues distances sans atténuation du signal
- 4) Tous les membres du foyer peuvent profiter pleinement des performances de la fibre optique, quelle que soit leur activité (TV, Internet, téléphone)
- 5) Les utilisateurs peuvent profiter de la télévision jusqu'en haute définition (sous réserve de matériel compatible)
- 6) La fibre optique offre un meilleur débit : le transfert des données est 60 fois plus rapide qu'avec l'ADSL
- 7) Des tarifs abordables. Un abonnement fibre optique n'est pas nécessairement plus onéreux qu'une offre ADSL et procure une qualité nettement supérieure
- 8) La fibre rend le débit symétrique possible (flux ascendants et descendants transmettant les données à la même vitesse).

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

La fibre optique alimente pour commencer des NRO, **Nœud de raccordement optique**. Chacun accueille les équipements actifs des opérateurs qui fournissent des services à leurs abonnés en aval.

Puis la fibre optique est acheminée vers des SRO, **Sous-Répartiteur Optique**. Chaque SRO distribue la fibre optique dans un village ou un quartier.

Prochaine étape du réseau : les PBO, **Points de Branchement Optique**. Chaque PBO est le point d'accès d'une demi-douzaine de lignes fibre optique pour les locaux à proximité. Les **PBO aériens** sont fixés sur des poteaux. Les **PBO souterrains** sont placés dans des chambres dans le sol. C'est ainsi que la fibre optique s'approche des habitations, des immeubles collectifs et des entreprises.

Un **Boîtier d'Etage** est posé à chaque étage des immeubles collectifs ou des copropriétés pour desservir les logements du palier.

Dans les habitations et les entreprises où un abonnement à la fibre optique a été souscrit chez un Fournisseur d'Accès Internet, une **Prise Terminale Optique** est fixée. C'est le point de branchement de la ligne optique installée chez l'abonné.

Faire installer la fibre optique dans une maison constitue un processus en 3 étapes :

- 1) vérifier l'éligibilité de la ligne à l'internet très haut débit,
- 2) souscrire une offre auprès d'un opérateur,
- 3) convenir d'un rendez-vous avec des techniciens qualifiés afin qu'ils procèdent aux travaux nécessaires directement au domicile.

En complément, selon l'opérateur télécom choisi, un **ONT** ou un **SFP** peut être posé (le boîtier **ONT fibre** et le **module SFP** ont pour rôle de transformer le **signal optique** en **signal électrique Ethernet**, afin de pouvoir l'envoyer ensuite vers votre box.

Un câble permet ensuite de le relier jusqu'à votre box.

Enfin, la **Box** permet de recevoir les services de la fibre optique avec un débit allant jusqu'à 1000 mégabits/seconde.

À l'intérieur des habitations et les entreprises, ce débit passe dans un **câble blanc** de 4 millimètres de diamètre.



NRO à Roulet

LA FIBRE OPTIQUE EN CHARENTE

Le syndicat mixte CHARENTE NUMERIQUE en concertation avec ses adhérents (Département de la Charente, Région Nouvelle Aquitaine, et syndicat d'électricité et de gaz de la Charente) a décidé de construire une infrastructure publique de communications électroniques à Très Haut Débit, afin de proposer aux particuliers et entreprises un accès à de nombreux services tels que l'Internet, la téléphonie, la vidéo, l'échange de données via un réseau à très haut débit en FIBRE OPTIQUE (plus de 100 000 prises sont en cours de construction entre 2018 et 2022). Cette infrastructure sera ouverte aux opérateurs fournisseurs d'Accès Internet dans des conditions d'accès identiques et conformes aux recommandations de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes).

Dans notre département, 12 communes bénéficient déjà de la fibre optique. Au cours des 12 derniers mois, la fibre est arrivée dans 5 nouvelles villes dont La Couronne et Fléac. Sur les 205 911 locaux que compte le département, 31 564 sont raccordés à la fibre optique, soit un taux de couverture compris entre 10% et 25%.

107 000 prises optiques seront déployées en Charente par Axione (Axione est basée à Roulet au 83 Rue Nationale 16440 RSE).

La première phase - 98 000 prises - sera achevée d'ici fin 2022.

La seconde tranche de près de 10 000 prises sera lancée entre 2022 et 2025, pour un budget d'investissement estimé à 260 millions d'euros.

A ROULLET SAINT-ESTÈPHE : L'accès à internet fixe n'est disponible qu'avec le réseau ADSL. Bien que la fibre optique ne soit pas encore disponible, 44,82% des bâtiments de Roulet-Saint-Estèphe bénéficient malgré tout d'un «bon haut débit» (vitesse internet de 8 Mb/s ou plus). **Internet :** Meilleure vitesse box internet à Roulet-Saint-Estèphe 93 Mb/s en ADSL.

Le NRO (Nœud de Raccordement Optique) a été installé au niveau de l'entrée de l'aire de camping-cars, 3 SRO (Sous Répartiteurs Optiques) seront installés prochainement (1 SRO est déjà intégré dans le NRO). Les travaux de câblage optique se poursuivront depuis le domaine public jusqu'aux PBO (Points de Branchements Optiques) qui seront installés dans les immeubles ou propriétés privées. A charge ensuite aux administrés de contacter leur fournisseur d'accès internet habituel ou un nouvel opérateur pour la mise en service.

QUAND AURAI-JE LA FIBRE ?

Pour connaître la cartographie du déploiement de la fibre sur la commune, si vous êtes raccordable ? et connaître votre niveau d'éligibilité, consulter le site internet de Charente Numérique :

<https://www.charente-numerique.fr>

Cherchez votre commune avec le moteur de recherche et cliquez sur la carte pour obtenir la date de commercialisation de la fibre sur cette zone.

POUR TOUTES AUTRES QUESTIONS :

Modalités d'accès ? Comment s'abonner ? Quels opérateurs ? Coût ? Travaux à réaliser ?...

—> Consulter la **FOIRE AUX QUESTIONS**.

TRAVAUX : DES PROJETS ABOUTIS

EXTENSION DU CIMETIÈRE DE ROULLET

L'extension du cimetière de Roulet était devenue une nécessité absolue du fait d'une demande importante de concessions, plus aucun emplacement n'étant disponible. Débutés en novembre 2018, les travaux se sont terminés en mai 2019, soit durant 7 mois (réception du chantier le 29 mai, avec quelques réserves levées depuis) avec 2 mois de retard par rapport au calendrier initial, retard dû aux conditions météorologiques très mauvaises.

D'un coût total de 89 631 € HT, avec une participation de 31% de l'Etat, 20% du Département et un reste à charge de 49% pour la commune soit 43 920 €, le cimetière contient 222 emplacements de 2 places, répartis de part et d'autre de 6 allées qui seront engazonnées à l'entrée de l'hiver prochain pour répondre aux directives «Terre Saine» avec des semences d'espèces rases et de croissance très lente, donc sans entretien majeur par les services techniques communaux.

Les prix d'achat réévalués des concessions ont été approuvés à l'unanimité au conseil municipal du 9 juillet 2019, à savoir :

- il n'y a plus de concessions perpétuelles mises à la vente, seulement des concessions de 30 ans (trentenaire) ou 50 ans (cinquantenaire), renouvelables indéfiniment dans l'année précédant l'échéance, mais aussi dans les 2 années suivant l'expiration.

Les concessions peuvent être individuelle, collective (plusieurs personnes désignées dans l'acte de concession) ou de famille (ascendants et descendants directs du concessionnaire).

• Dimensions des concessions :

- 1 place : 1,50 m de large sur 3 m de long, soit 4,5 m²
- 2 places : 2,50 m de large sur 3 m de long, soit 7,5 m²

• Prix des concessions :

- Trentenaires : 30 €/m², soit 135 € pour une place, soit 225 € pour 2 places
- Cinquantenaires : 40 €/m² soit 180 € pour une place, soit 300 € pour 2 places
- Colombarium : 400 € pour 15 ans et 600 € pour 30 ans
- Cavurnes : 300 € pour 15 ans et 400 € pour 30 ans

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

s'adresser à la mairie de Roulet au **05 45 66 30 08**.



AIRE DE COVOITURAGE DU BERGUILLE



La réception des travaux s'est faite le 28 Mai 2019 en présence des représentants des acteurs de ce chantier (Grand Angoulême, département de la Charente, les entreprises Eiffage Route et SDEL, la commune de Roulet Saint-Estèphe) et l'ouverture de l'aire aux utilisateurs ce même jour. Fort de 48 places de stationnement, dont 4 réservées aux personnes en situation de handicap, sur une parcelle de terrain de 2600 m², l'aire du Berguille a une capacité d'accueil évolutive en fonction de la fréquentation relevée dans les mois à venir, le temps que l'information se propage par le bouche à oreille et les réseaux sociaux (du foncier est disponible).

L'entrée est équipée d'un portique interdisant l'accès aux camionnettes et véhicules de plus de 2,2 m de hauteur. Elle sera également équipée d'un garage à vélos et pourvue de bornes pour recharger les voitures électriques. Des ombrières pourraient être à terme installées dans le cadre du plan de déploiement envisagé par Grand Angoulême.

Il tenait à cœur à la municipalité que ce dossier, datant de 2014 et qui entre dans le cadre du schéma général des mobilités, voit le jour. Les besoins avaient été clairement identifiés et la présence de la RN10 et ses échangeurs était un atout majeur dans la nécessité d'une aire de covoituration en cet endroit à l'entrée sud du bourg de Roulet et aux portes de la grande agglomération.

L'aire du Berguille vient renforcer le dispositif déjà mis en place sur la Charente par le Département : Champniers, Torsac, Jarnac, Mainxe, Rouillac, Edon, Chenon et Confolens (9 au total à ce jour). D'autres sont à l'étude, en des points névralgiques, afin de doubler leur nombre dans un avenir très proche, avec dans un premier temps l'aménagement des aires «sauvages» utilisées naturellement par les automobilistes.

La municipalité défendra le projet d'une ligne régulière de bus STGA reliant Claix à cette aire de covoituration, passant par le CSSR (Centre de soins de suite et de rééducation) des Glamots, le centre du bourg de Roulet et reliant la future base d'Intermarché et Auchan.



TRAVAUX : DES PROJETS ABOUTIS

D910 (EX RN10) CONTOURNEMENT DU BOURG



L'ex RN10 a été aménagée par le Département, avec rétrécissement de la chaussée à 5,80 m et réalisation d'une piste cyclable double-sens avec séparateur mixte minéral/végétal afin de relier le rond-point des Glamots à celui de la biodiversité (des écoles) en direction des Girards. Le projet de liaison avec La Couronne et la future base d'Intermarché est à l'étude pour les années 2020 et suivantes. Une convention a été signée avec le Département : la voirie et les bas-côtés restent à sa charge, l'entretien de la piste cyclable et des espaces-verts à celle de la commune.



ENTRÉE SUD DU BOURG DE ROULLET

L'entrée sud du bourg, longtemps oubliée, se devait être à l'égale de l'entrée nord totalement refaite lors de l'aménagement général du bourg de Roulet et du parking des écoles lors du précédent mandat. Les travaux de voirie ont été réalisés par le Département avant rétrocession de la RD42 à la commune qui, par la suite, a concrétisé courant 2018 son projet de voie douce afin d'être cohérent avec le schéma directeur des mobilités élaboré en mars 2014 en assurant la continuité de la piste piétons/vélos venant de St-Estèphe en direction du bourg (projet appuyé par le Centre de Soins de Suite et Rééducation (CSSR) des Glamots pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite et leurs familles vers le centre bourg).



Le nombre de places de stationnement a été conservé, voire augmenté.



Rappel pour le respect de tout le monde...

HAIES ET ARBUSTES PRIVÉS EN BORDURE DE ROUTE

Nous vous rappelons l'**obligation de taille et d'élagage des arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et leur sécurité, ne cachent pas les panneaux de signalisation, n'entravent pas la circulation des véhicules et ne gênent pas la visibilité des conducteurs. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Nous en profitons pour vous rappeler que **l'entretien des trottoirs devant votre propriété est de votre ressort**. Si chacun s'astreint à faire le désherbage, l'état de propreté de la commune n'en est que meilleur. Bon courage dans cette expression de civilité et de citoyenneté.

BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX ET AUTRES

Nous vous rappelons que **le brûlage des déchets verts et autres est bien interdit par la loi**.

Il génère d'abord des troubles de voisinage, olfactifs et surtout aujourd'hui plus qu'hier, il est de notre devoir à tous de ne pas polluer, pour se protéger et protéger notre planète qui est déjà bien atteinte. Pour information, le brûlage est une combustion peu performante. Elle émet une très grande quantité d'imbrûlés (particules fines de toutes tailles) en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les dioxines et les furanes. Le brûlage des déchets émet également beaucoup de monoxyde de carbone. Donc **pensez au compostage ou aux déchetteries**.

TONTE ET BRICOLAGE SONT AUTORISÉS

- les jours ouvrables de 08h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 09h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

CHANTIERS PUBLICS ET PRIVÉS

Ils sont interdits les dimanches et les jours fériés (sauf urgence) et de 20h00 à 7h00 en semaine.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE COMPREHENSION.

Stop aux Incivilités!

Les incivilités de tous ordres sont en recrudescence et touchent autant les biens privés que les biens communaux. D'origines diverses, celles-ci sont une atteinte majeure à l'environnement et à la qualité de vivre que l'on est tous en droit d'attendre de la vie en milieu rural (décharges sauvages, tags, détériorations volontaires, effractions, vols, rodéos motorisés...).

La commune est décidée à agir contre tous ces agissements en lançant un vaste programme d'installation de vidéosurveillance dans les sites communaux et zones sensibles.

Les premières caméras ont été installées au niveau de l'aire de sports de Monplaisir et permettront d'identifier plus aisément les responsables d'actes de vandalisme, en complément des moyens déjà déployés par les forces de gendarmerie.



DÉCHARGES SAUVAGES : Les pouvoirs de police du maire ont été étendus et les responsables de tous dépôts sauvages (gravats, déchets verts, ordures) dès l'instant où ils sont formellement identifiés, peuvent encourir de très lourdes sanctions pénales et amendes, sont mis en demeure de les évacuer ou supporteront les frais engagés par la commune pour leur dégagement. Dans tous les cas, plainte est déposée auprès de la gendarmerie nationale.

DÉCHETS SUR UN TERRAIN PRIVÉ : Le maire a une obligation d'agir si la présence de déchets sur un terrain porte atteinte à l'environnement. Ainsi, si des déchets sont entreposés sur une propriété privée, le maire détient le pouvoir d'ordonner au propriétaire de les enlever. Si le propriétaire n'obtempère pas, le maire peut faire procéder à l'enlèvement aux frais du propriétaire. Faute de producteur connu, le propriétaire du terrain est responsable.



Communauté de Brigades de Coteaux
du Blanzacais (16)



MESSAGE DE PRÉVENTION

VOL PAR RUSE

NE SOYEZ PAS LA PROCHAINE VICTIME

VOL PAR RUSE OU PAR FAUSSE QUALITÉ ESCROQUERIE – DÉMARCHAGE

Un inconnu peut se présenter à votre domicile comme agent EDG, ENGIE, ou autre fournisseur d'énergie.

MÉFIANCE !

PRÉCAUTION À PRENDRE :

- Ne laissez entrer aucun inconnu dans votre domicile
- Demandez la carte professionnelle ou la lettre de mission
- Vérifiez auprès de l'organisme qu'une intervention est prévue à votre domicile
- **ALERTEZ LA GENDARMERIE :**
Composez le 17 ou le 05 45 64 00 23

INFORMATIONS MUNICIPALES

DOTATION DES CONTENANTS DE PRÉCOLLECTE :

ORDURES MÉNAGÈRES ET EMBALLAGES RECYCLABLES.

La conteneurisation des emballages recyclables a produit d'excellents résultats en termes de captage de flux Tri ; en effet, une hausse de **plus de 10%** des tonnes collectées sur les 4 premiers mois de l'année 2019, par rapport à 2018, a été constatée. **Les performances de tri sont donc remarquables** et les efforts de tri doivent être poursuivis.

1) La dotation des sacs poubelles jaunes sera assurée par Grand Angoulême, avec le bus de distribution, sur une journée selon un calendrier prédéfini qui vous sera communiqué par voie de presse.

2) La dotation des bacs noirs et jaunes individuels sera assurée par Grand Angoulême, sur le site de Frégeneuil ou sur rendez-vous à domicile.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Numéro Vert **0800 77 99 20** (Appel GRATUIT d'un poste fixe) ou sur www.pluspropremaville.fr

URBANISME - DROIT DE SOLS



AUTORISATIONS PRÉALABLES OBLIGATOIRES EN MATIÈRE D'URBANISME

Tous travaux sur un immeuble existant ou sur un terrain sont soumis à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme préalable en mairie. Cette autorisation permet de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon le type ou l'importance des travaux, il faut déposer soit un permis (de construire, d'aménager, de démolir), soit une déclaration préalable.

TRAVAUX DANS UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Obligation de déposer une demande d'autorisation de travaux, trois cas de figures sont possibles :

- En cas de travaux d'aménagements intérieurs sans changement de destination d'un Établissement Recevant du Public : obligation de déposer une demande d'autorisation de travaux.
- En cas de changement de destination et/ou travaux relevant d'une déclaration préalable au titre du code de l'Urbanisme + travaux d'aménagements intérieurs de l'ERP : obligation de déposer une déclaration préalable + une demande d'autorisation de travaux.
- En cas de travaux relevant du permis de construire : obligation de déposer un permis de construire avec l'autorisation de travaux qui est incluse dans la demande.

RECOURS À UN ARCHITECTE

Changement de seuil à compter du 1^{er} mars 2017

Les personnes physiques ou les exploitants agricoles qui déclarent vouloir édifier ou modifier pour elles-mêmes sont tenus de recourir à un architecte pour les projets de travaux sur construction existante conduisant, soit la surface de plancher, soit l'emprise au sol de l'ensemble à dépasser l'un de ces plafonds :

- une construction à usage autre qu'agricole (par exemple, une maison individuelle) dont la surface de plancher excède 150 m²,
- une construction à usage agricole dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol excèdent 800 m²,
- des serres de production dont le pied-droit a une hauteur supérieure à 4 m et dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol excèdent 2 000 m².

Tous les imprimés de demande sont disponibles en mairie ou sur le site <https://www.service-public.fr>. Pour tout renseignement, contactez la mairie - Service urbanisme - au **05 45 66 30 08 - poste 2.**



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. **S'est-il fait recenser ?**
A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant : **le recensement est obligatoire.**

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) *.
Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr
- 2 - Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 3 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 4 - Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- 5 - Suivez les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

NON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.

1 / 20 TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION SUR VOTRE SMARTPHONE

2 / SCANNEZ CE QR CODE AVEC VOTRE SMARTPHONE ET DE PROFITEZ IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU BOURG/LE SITE.

Prévoir un délai de 5 jours entre le recensement et la création du compte.

Je m'inscris en quelques clics
Je m'informe de A à Z

"Entretien ma Mémoire" ❖

Nettoyage..
Entretien.. Fleurissement
des sépultures de vos proches

07.60.42.11.61

@entretienmamemoire16 (facebook)
entretienmamemoire@gmail.com

Site <https://entretienmamemoire16.wixsite.com/entretienmamemoire>

INFORMATIONS

Ma Maison A'Venir

Des idées pour bien vieillir chez Moi !



ReSanté-vous

MA MAISON A' VENIR :

Des idées pour bien vieillir chez Moi ! Sensibiliser, Informer, Prévenir .

POURQUOI un tel projet ?

La CHUTE : 1^{ère} cause de décès accidentel chez les + de 65 ans.

62% des 450 000 chutes enregistrées surviennent à domicile.

Aujourd'hui, il existe de nombreux dispositifs permettant le soutien de l'autonomie à domicile (aides au relevé du lit, pinces, rampes, chaises assis-débout...).

Soutenu par la CARSAT et les départements de la Vienne, Charente et Charente Maritime, le projet Maison A'Venir vise à sensibiliser et informer les personnes âgées sur l'ensemble de ces dispositifs.

Journée d'Information : le mardi 1^{er} Octobre 2019, pour les séniors et toutes les personnes intéressées (familles et aidants), parrainée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) avec le soutien de la commune (CCAS) et le Club des aînés.

Organisée en 2 demi-journées, **sur la place de la salle des fêtes de Roulet**, dans un camion spécialement conçu pour le projet recréant une maison miniature, des professionnels de santé (chargé de prévention, ergothérapeutes) feront une présentation de tous les dangers potentiels dans une maison pour les personnes âgées et des solutions adaptées pour l'aide au maintien à domicile. Un guide pratique «**BIEN VIEILLIR A LA MAISON : savoir cibler les risques et faciliter son quotidien**» sera à votre disposition.



Gym
Mémoire
et
Equilibre

Atelier Bien Vieillir

Pour les personnes de + de 60 ans

Du 5 septembre
au 28 novembre 2019



➤ Ce Programme de prévention santé de 12 séances de Gymnastique à dominante MÉMOIRE a pour objectif le réentraînement des mécanismes de mémorisation par une mise en jeu du corps à travers de différentes situations pédagogiques.

➤ 10 séances spécifiques + 2 séances de tests pour vous situer et mesurer les progressions pendant et à la fin du programme.

➤ **Le jeudi de 15h à 16h**
Salle TANAKA des Glamots
A Roulet St Estèphe

Renseignements et inscriptions*
☎ Stéphanie : 06 87 32 90 78
✉ stephcontent@gmail.com

*Places limitées à 15 personnes







- C

 - CONSTRUCTION
 - EXTENSION
 - RÉNOVATION
 - RESTAURATION
 - RÉHABILITATION
 - ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
 - AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Consulter le plus tôt possible le CAUE vous permet de bénéficier des conseils d'un professionnel pour vous aider à prendre les décisions les mieux adaptées à votre projet.

Par exemple pour :

- mieux identifier les enjeux de votre projet sous l'angle de la qualité,
- anticiper les questions à poser aux professionnels,
- s'assurer de la bonne implantation de votre projet, de son intégration dans son environnement et de son organisation intérieure,
- choisir les solutions techniques ou les matériaux à employer,
- améliorer la performance énergétique de votre logement,
- mieux connaître les étapes du projet,
- mieux maîtriser les démarches administratives, les règles en vigueur, les aides financières.



Horaires d'ouverture
8h30-12h30 / 13h30-17h30
du lundi au vendredi

31 bd Besson Bey
16 000 Angoulême

05 45 92 95 93
contact@caue16.fr

www.caue16.fr



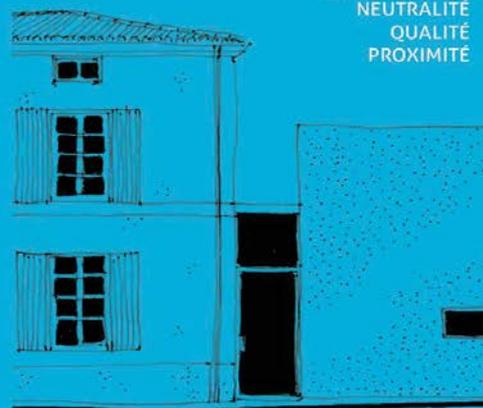
CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Charente
c|a.u.e

INFO → ÉNERGIE

Un projet
Des conseils

SERVICE PUBLIC
NEUTRALITÉ
QUALITÉ
PROXIMITÉ



INFORMATIONS

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi)

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est un document destiné à adapter la réglementation nationale de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes sur le domaine public ou privé à un contexte local afin de protéger le cadre de vie, le patrimoine et les paysages. Il est composé d'un rapport de présentation et d'une partie réglementaire, sous la forme de textes et de cartes. Applicable sur les 38 communes du territoire, ce document détermine les règles d'implantation et de format des panneaux publicitaires, des enseignes et pré-enseignes.

Son objectif est de préserver le cadre de vie des habitants en portant un soin particulier à la protection des espaces verts et à la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager.

Ce document juridique devient aujourd'hui intercommunal.

Élaboration du RLPi : le RLPi se construit, maintenant, à l'échelle du territoire de GrandAngoulême. Il remplacera les RLP communaux existants. L'Agglomération met en œuvre un travail de co-construction avec les communes pour prendre en compte l'identité des territoires et les attentes des acteurs locaux.

La concertation : elle a pour but de recueillir l'avis des habitants, commerçants, acteurs économiques, professionnels de l'affichage extérieur et des associations de défense du cadre de vie et de l'environnement.

La concertation sera ouverte pendant toute la durée d'élaboration du projet, du diagnostic à la fin de l'enquête publique en 2020.

Pour vous informer : consultez le dossier de la concertation disponible dans les mairies des 38 communes de GrandAngoulême et au siège de l'agglomération de GrandAngoulême.

RÉUNION PUBLIQUE

PRÉSENTATION ET ÉCHANGES
AUTOUR DE L'AVANT-PROJET
ZONAGE ET RÈGLES



PUBLICITÉ ET ENSEIGNES :

que souhaitons-nous pour notre **CADRE DE VIE**
et **L'ATTRACTIVITÉ** du territoire ?

JEUDI 19 SEPTEMBRE - 18h
Hôtel de Ville - Les Grands Salons - Angoulême

1, place de l'Hôtel de Ville - CS 42216 - 16022 Angoulême Cedex



UN CONCILIEUR À LA DISPOSITION DES ADMINISTRÉS DU CANTON BOËME-ÉCHELLE

Nommé par ordonnance du premier Président de la Cour d'Appel de Bordeaux, un conciliateur est à la disposition des habitants de Roulet et Claix ainsi que ceux du canton de Boëme-Echelle.

Ceci afin d'aider les administrés à résoudre un litige : conflits de voisinage, bornage, droit de passage, mitoyenneté, mais aussi différents entre propriétaire et locataire, créances impayées, malfaçons, etc.

Hormis le droit de la famille et des personnes (divorce, garde d'enfants, pensions alimentaires, etc...) et les relations avec l'administration. Le rôle du conciliateur est d'aider à trouver par conciliation (démarche amiable) une solution et éviter ainsi un procès souvent long et coûteux.

- Démarche gratuite et sans formalisme
- Confidentialité et impartialité assurées
- Solution rapide et sans intermédiaire

• Le conciliateur peut se déplacer sur les lieux du litige.

Pour le contacter et prendre rendez-vous, s'adresser à la mairie de Roulet : Tél. : 05 45 66 30 08.

Ses permanences ont lieu à la mairie de Roulet, 42 rue Nationale, au bureau des conciliations, tous les 2^{èmes} jeudis du mois.

Permanences

2^{ème} semestre 2019
(14h00 - 16h00) :

- jeudi 12 septembre,
- jeudi 10 octobre,
- jeudi 14 novembre,
- jeudi 12 décembre



LE RELAIS

nous avons raison de croire en l'Homme

www.lerelais.org

INFORMATION LE RELAIS GIRONDE COLLECTE DE VÊTEMENTS, CHAUSSURES, TEXTILES.

Les 3 bornes de la commune (Monplaisir, Les Glamots et St-Estèphe) ont permis de collecter au total **2975 kilos sur le premier semestre 2019.**

A titre informatif, elles avaient permis à la même période l'an dernier de collecter 1777 kilos, soit une très belle progression en un an : + 1198 kilos (et 4870 kilos au total pour 2018).



LE RELAIS
nous avons raison de croire en l'Homme

**Le Relais Gironde,
Entreprise
à But Socio-économique**

517 boulevard Alfred Daney
33300 BORDEAUX

Tél. : 05 57 95 60 60
Fax : 05 56 40 96 14

www.lerelais.org

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

Le tissu économique est riche sur le territoire communal, mais fragile. La municipalité, consciente du contexte difficile pour les commerçants, les artisans et les producteurs locaux souhaite les aider en leur permettant de figurer sur le bulletin communal par l'insertion gratuite de leurs cartes professionnelles. **Réservez-leur en priorité vos appels, vos achats et vos travaux. MERCI.**

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ à ROULLET SAINT-ESTÈPHE :

Madame Brigitte COUIDAT :
Chirurgien dentiste
24 Rue Froide 16440 Roulet

Madame Elisabeth ALLARY :
Pharmacie Principale
22 Rue Nationale 16440 Roulet

Madame Emmanuelle ANGIBAUD :
Infirmière DE - 2 Route de Claix
16440 Roulet - Tél. : 05 45 67 20 88

Madame Nadine MESNIER :
Infirmière DE - 2 Route de Claix
16440 Roulet - Tél. : 05 45 67 20 88

Monsieur Emmanuel PELLETANT :
Infirmier DE - 2 Route de Claix
16440 Roulet - Tél. : 05 45 67 20 88

Monsieur Michel COMUZZI :
Médecin généraliste
56 Rue Nationale 16440 Roulet
Tél. : 05 45 66 42 95

POUR TOUTE URGENCE, faites le 15.



Logis de Romainville

2 petits gîtes studio cottages

Tél. : 06 19 50 93 03

6 impasse Laudrie
16440 Roulet Saint Estèphe
contact@logisderomainville.com

www.logisderomainville.com

Toutes saisons



Distributeur de pain 7 jours/7 !

La Pétrie

Nos Horaires

Tous les jours
6h30 à 14h00
15h30 à 19h30

Le dimanche
7h30 à 13h00

Jour de fermeture
le lundi

Nous contacter
pour toutes commandes
09 88 05 73 72

1 UNIQUEMENT SUR COMMANDES
le Lundi de 18h30 à 21h30
le Mardi de 12h00 à 13h30 & de 18h30 à 21h30
Fermé le Mercredi
le Jeudi de 12h00 à 13h30 & de 18h30 à 21h30
Du Vendredi au Dimanche de 18h30 à 22h00

AU 07 71 57 98 92

2 RECUPERER VOS PIZZAS
1 rue des Cyprès à ROULLET St ESTEPHE

3 MODE DE REGLEMENT
Espèces
Carte bleue

NOUVEAU SUR ROULLET



PAROLE DE COIFFEUR

Suite à son ouverture en 2016, «Parole de Coiffeur» a pu progresser grâce à une clientèle régulière et fidèle. Merci à tous.

Soucieux d'apporter toujours d'avantage de confort à ceux qui le fréquen-

tent, le salon est devenu «Espace Climatisé» début 2018. En 2019, il a fallu «faire peau neuve». Suite à un agrandissement fin 2018, à la rencontre des Artisans et Créateurs, à la participation du Grand Angoulême, les travaux prennent forme : le sol est refait début juillet, de nouveaux bacs à shampooing sont expédiés depuis l'Italie. L'entreprise Rochard de Roulet redessine et stylise l'agencement...

Bienvenue dans un salon rénové...

Vous êtes cordialement invités le 21 Septembre, aux environs de 18h30, au 3^{ème} anniversaire du salon.



Réouverture du restaurant LE BERGUILLE
Route du Sergent Sourbé - Roulet - 07 63 73 61 56
Ouvert 7 jours/7 midi et soir • 6h/15h et 18h/22h

DÉFIBRILLATEUR

♥ **Qu'est-ce qu'un défibrillateur ?** Un défibrillateur automatique externe (ou **DAE**) est un appareil portable fonctionnant au moyen d'une batterie et de 2 électrodes (avec une date de péremption), dont le rôle est d'**analyser** l'activité **électrique** et de stimuler le cœur des victimes d'arrêt cardiaque (arrêt cardio-circulatoire) à l'aide de chocs électriques. Dans les premières minutes suivant l'arrêt cardiaque, on constate en général un trouble rythmique.

♥ **Pourquoi utiliser un défibrillateur ?** La fibrillation ventriculaire est un trouble du rythme cardiaque qui se traduit par un rythme saccadé, empêchant une contraction normale et régulière du cœur. Elle est la première cause d'arrêt cardiaque. Sans intervention rapide, une fibrillation ventriculaire peut engendrer le décès d'une personne.

♥ **Comment fonctionne le défibrillateur ?** L'appareil est composé de deux électrodes à placer sur le thorax de la victime et d'un ordinateur qui analyse son rythme cardiaque. Il donne au sauveteur des instructions vocales pour l'aider dans la manipulation. C'est l'ordinateur qui détermine si un choc est recommandé pour sauver la victime.

♥ **A ce jour, il n'y a pas d'obligation d'installer des défibrillateurs dans les ERP** (Établissements recevant du public) mais il est fortement recommandé de s'équiper de défibrillateurs dans tout type de structure pour pouvoir porter secours en moins de 4 minutes. En effet, chaque année, plus de **40 000 personnes** meurent d'un arrêt cardiaque. Cet accident peut frapper n'importe où et n'importe quand et intervenir rapidement peut sauver des vies.

C'est pourquoi la loi n°2018-527 du 28 Juin 2018 rend OBLIGATOIRE dès 2020 la présence d'un défibrillateur automatique externe (DAE) dans les établissements recevant du public (ERP).

Par anticipation, la municipalité a pris la décision d'en installer un aux Glamots (entrée salle des sports), à la salle des fêtes et à Monplaisir pour parer à tout accident cardiaque lors de manifestations. De nouveaux défibrillateurs seront installés dans les écoles à compter de 2020.

♥ Le défibrillateur installé à Monplaisir (entre l'aire couverte de sports et le club house de football), de marque Philips, d'un coût total de 2 133 € TTC, a été financé à hauteur de 1 433€ par la commune et grâce au **soutien financier d'un montant de 700 € accordé par la fondation CNP Assurances que la municipalité remercie chaleureusement.**



MOUSTIQUE TIGRE



SACHEZ RECONNAÎTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

C'est un moustique : il a donc **deux ailes, une paire d'antennes longues et une trompe** dans le prolongement de la tête.

Il a des **rayures noires et blanches** (pas de jaune), sur le corps et les pattes.

Il est **très petit**, environ 5mm.

Il est **source de nuisance** et pique le jour. Sa piqûre est **douloureuse**.

Plus d'informations sur :
www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr

DECLAREZ SA PRESENCE

Si vous pensez avoir vu un moustique tigre, vous pouvez **signaler sa présence** sur le portail www.signalement-moustique.fr ou sur l'application mobile **iMoustique**® (développée par l'EID Atlantique et disponible sur l'AppStore et sur Google play).

1. L'apparition de cas en métropole nécessite qu'un moustique tigre aient un mode de transport d'un pays où sévissent ces maladies et notamment le virus lors d'une 2^{ème} piqûre d'une personne saine.
 2. Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-atlantiques.

Le moustique tigre est d'origine tropicale, des zébrures parcourent son corps et ses pattes. Il est de petite taille (environ 5 mm) et pique en journée (surtout le matin et le soir). Ce moustique peut, dans certaines conditions particulières, être vecteur des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika.

Même s'il n'existe pas d'épidémie de ces maladies actuellement en France métropolitaine, la vigilance de chacun est précieuse pour limiter les risques.

C'est pourquoi une surveillance particulière de ce moustique est mise en place en métropole du 1^{er} mai au 30 novembre de chaque année comme le préconise le plan national anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du Zika. Ce plan décrit les mesures de surveillance, de lutte contre la prolifération du moustique et de protection des personnes.

Les femelles moustique tigre privilégient de petites quantités d'eau pour pondre leurs œufs (l'équivalent d'un bouchon d'eau peut leur suffire!). Elles pondent jusqu'à 200 œufs tous les 15 jours qui se développent dans toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels où l'eau peut stagner.

Se protéger contre le moustique tigre, c'est d'abord éliminer les lieux de vie et ses lieux de ponte

Des gestes simples sont donc essentiels :

- contrôlez les récupérateurs d'eau de pluie : ces récupérateurs représentent 50% des gîtes dans nos jardins. Même fermés, ils peuvent abriter des larves de moustiques. Les solutions : tendre une moustiquaire au-dessus de la réserve d'eau, vérifier et supprimer toutes les semaines les larves installées ou vider l'eau ;
- éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants. Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques ;
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées des gouttières ; couvrir les réservoirs d'eau : bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.

Plus d'informations sur le site de l'ARS :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-aedes-albopictus-et-lutte-anti-vectorielle>

La presse locale a publié un certain nombre d'articles alertant sur la présence de moustiques tigre en Charente.

DON DU SANG

Chaque année, le don de sang permet de sauver ou de soigner plus d'un million de personnes ! 10 000 dons sont nécessaires chaque jour pour répondre aux besoins des malades.

Nous sommes tous concernés.

Devenez donneurs.

Vous pouvez donner votre sang si :

- vous êtes en bonne santé
- vous n'êtes pas à jeun
- vous pesez plus de 50 kilos
- vous avez entre 18 et 70 ans (pour le don du sang) ou entre 18 et 65 ans (pour le don de plasma et de plaquettes).

Le don de sang en 4 étapes : simple, sûr et rapide, un don de sang ne dure qu'environ une heure. Un rien de temps qui peut tout changer !

- **Etape 1 : l'inscription :** pensez à vous munir d'une pièce d'identité pour un premier don.

JE DONNE MON SANG, JE SAUVE DES VIES !
Je donne, tu donnes...

Pour l'organisation des collectes, l'amicale recrute de nouveaux bénévoles, et parité obligeant, des bénévoles de sexe masculin seraient les bienvenus !

Nous rappelons aussi qu'il est toujours possible de donner son sang ou son plasma au site de Girac de l'établissement français du sang.

- **Etape 2 : L'entretien médical pré-don** est réalisé par un médecin ou un infirmier de l'EFS (Etablissement Français du Sang). Cet entretien obligatoire est couvert par le secret médical. Il est indispensable pour assurer votre sécurité et celle du receveur.

- **Etape 3 : Le don :** le prélèvement lui-même ne prend que 5 à 10 minutes. Il est réalisé sous la surveillance permanente du personnel médical.

- **Etape 4 : La collation et le temps de repos :** après le don, une collation vous est servie sur place et vous devrez vous reposer un moment sous la surveillance du personnel médical.

En moyenne, un don de sang bénéficie à 3 personnes.

Dates des prochaines collectes à Roulet :

Lundi 28 Octobre 2019 et lundi 30 Décembre 2019, à la salle des fêtes de Roulet, de 17h00 à 20h00.

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

L'ambrosie est une plante invasive qui progresse en Poitou-Charentes depuis quelques décennies, et pose des problèmes de santé publique importants (allergies).

Un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'ambrosie et prescrivant sa destruction **obligatoire** a été rédigé (tout comme pour le CHARDON).

Que faire ou comment réagir lorsque l'on constate la présence d'ambrosie ?

- Tout propriétaire, locataire, exploitant, gestionnaire, *ayant droit ou occupant à quelque titre que ce soit* d'un terrain bâti ou non bâti, doit entretenir ce terrain en y pratiquant un entretien à la fois régulier et adapté, de nature à empêcher la prolifération des pieds d'ambrosie.

Concrètement, toute personne qui note de l'ambrosie dans sa parcelle est tenue de ne pas la laisser monter à graine par le recours à l'ensemble des moyens techniques disponibles (mécanique, phytosanitaire). Éliminez l'ambrosie avant la floraison (généralement entre début août et début octobre). Si vous ne pouvez pas exécuter la lutte vous-même, faites appel à une entreprise d'entretien d'espaces verts ou une association (souvent d'insertion) réalisant ce type de travaux.

- **Si des pieds d'ambrosie se trouvent sur un terrain qui ne vous appartient pas :** Assurez-vous ou faites-vous confirmer qu'il s'agit bien d'ambrosie.

- **Vous connaissez le propriétaire, l'exploitant, l'occupant ou le locataire :** Informez-le sur ses responsabilités.

- **Vous ne connaissez pas le propriétaire, l'exploitant, l'occupant ou le locataire :** Informez votre mairie ou le référent «ambrosie» territorial si un tel référent a été nommé pour votre commune.



VIOLENCES CONJUGALES

Toutes les violences conjugales sont interdites par la loi, qu'elles touchent un homme ou une femme, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles. Ils s'agit des violences commises au sein des couples mariés, pacés ou en union libre. La victime de violences conjugales qui signale les faits peut bénéficier de nombreuses mesures de protection de la part des institutions publiques et des associations. Ces mesures peuvent même s'étendre aux enfants. **Les violences conjugales peuvent correspondre à des violences :**

psychologiques (harcèlement moral, insultes, menaces), **physiques** (coups et blessures), **sexuelles** (viol, attouchements : il peut y avoir viol même en cas de mariage ou de Pacs), ou **économiques** (privation de ressources financières et maintien dans la dépendance).

Liens entre l'auteur et sa victime : Il y a violence conjugale quand la victime et l'auteur sont dans une relation sentimentale. Ils peuvent être mariés, concubins ou pacés. Les faits sont également punis, même si le couple est divorcé, séparé ou a rompu son Pacs. **Alerter la police et la gendarmerie par téléphone.**

Si votre conjoint ou compagnon vous fait subir des actes de violences conjugales ou menace de le faire, vous pouvez alerter la police ou la gendarmerie en composant le **17**.

Vous pouvez aussi composer le **112**.

En tant que victime de violences conjugales vous pouvez contacter les organismes suivants :

- **3919** (appel gratuit depuis un téléphone fixe ou mobile : Appel anonyme). Service spécialisé dans les violences faites aux femmes (écoute, informe et oriente les femmes victimes de violences, ainsi que les témoins de violences faites à des femmes. Traite les violences physiques, verbales ou psychologiques, à la maison ou au travail, et de toute nature (dont les harcèlements sexuels, les coups et blessures et les viols). Ne traite pas les situations d'urgence (ce n'est pas un service de police ou de gendarmerie).
- une association du réseau France Victimes, via le numéro 116 006.
- un centre d'information des droits des femmes.

Par courriel : victimes@france-victimes.fr
Si vous décidez de saisir la justice, vous pouvez être assisté par un avocat, dont les frais peuvent être pris en charge à certaines conditions dans le cadre de l'aide juridictionnelle. Vous pouvez aussi contacter le bureau d'aide aux victimes pour obtenir de l'aide dans l'accomplissement des démarches judiciaires.

124 femmes ont été tuées par leur conjoint ou leur ex-compagnon en 2018, soit 1 femme tous les 3 jours (source Ministère de l'Intérieur).

VIOLENCES CONJUGALES
en Charente

0800 16 79 74 24h/24 - 7j/7

J'ose en parler

Les 100 ans de Madame Perrot à l'EHPAD de Roulet



Madame Ginette Perrot est née le 3 mai 1919 à Lignières-Sonneville. Elle a eu 3 enfants (2 filles et 1 garçon). Elle a été couturière et adore tricoter.



8 mai 2019 - Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

Message de Geneviève DARRIEUSSECQ,

Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées

«La guerre est gagnée. Voici la victoire. C'est la victoire des nations unies et c'est la victoire de la France.». La voix solennelle qui porte ce message dans l'après-midi du 8 mai 1945 est celle qui, depuis le 18 juin 1940, incarne la France dans la guerre.

Les paroles du général DE GAULLE se mêlent au bourdon de Notre-Dame et aux cloches de toutes les églises, aux sirènes et aux exaltations qui retentissent dans tout le pays. La Victoire est là. Enfin, en Europe, la guerre est finie.

Il y a 74 ans, l'Allemagne signait sa capitulation sans conditions par deux fois. La première, le 7 mai 1945, à Reims. La seconde, le soir du 8 mai, à Berlin. Ainsi, la France s'inscrivait dans le cercle des vainqueurs.

Après tant de combats, de victimes et de destructions, le nazisme est abattu. C'est la victoire sur une idéologie totalitaire, raciste et criminelle qui a mené la violence jusqu'à sa plus effrayante extrémité.

La France exprime sa reconnaissance à toutes ses filles et à tous ses fils qui ont combattu pour la patrie : les combattants de 1940, les Français Libres, tous ceux qui ont répondu à l'appel de la Résistance, les armées de LECLERC et de DE LATTRE. La France se souvient des déportés qui ont souffert de la barbarie et des victimes des camps de la mort. La Nation n'oublie pas tous ceux qui ont subi les conséquences du conflit : les prisonniers, les victimes civiles, les veuves et les orphelins.

La France exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes, issus des nations du monde entier, qui ont conjugué leurs efforts pour nous libérer et restaurer la dignité humaine.

En ce 75^{ème} anniversaire de l'année 1944, la France se souvient de ses libérateurs. Des villages du littoral normand à la flèche de la cathédrale de Strasbourg, de semaines en semaines, le flot de la liberté a recouvert le territoire. A tel endroit, la liber-



Saint-Estèphe



té portait l'uniforme français. A tel autre, celui des armées alliées. Ici, l'action des maquis était décisive. Là, l'action commune des soldats et des résistants emportait la décision.

75 ans après, alors que les derniers témoins vivants de cette histoire sont parmi nous, la mémoire de ces événements demeure. Nous nous souvenons avec ferveur des débarquements de Normandie et de Provence, de la libération de Paris, du courage et des sacrifices de tous les combattants de la liberté.

Aujourd'hui, nous nous remémorons les déchirures de notre continent et l'ampleur du désastre humain et moral. Ainsi, rassemblés, nous mesurons la valeur de la paix. Elle est notre héritage. Elle est la clé de voûte de la construction européenne. Elle est notre raison de vivre ensemble. Préservons-là !



Roulet



Un temps de 11 novembre...

CELA S'EST PASSÉ...



2 Concours d'Agility cette année

Les dimanches
12 Mai et 14 juillet

Encore une totale réussite pour le Club canin de Roullet, tant par le nombre de participants que par celui des nombreux visiteurs, à la faveur d'une météo favorable.



Fête du Printemps du dimanche 19 Mai 2019

La météo très incertaine a détruit tous les espoirs des organisateurs de l'association des commerçants, artisans et industriels de Roullet (ACAIR) de voir la rue principale du bourg de Roullet fourmiller d'exposants et de badauds à la recherche de l'objet rare lors du bric à brac, malgré de louables efforts engagés pour la réussite de cette journée.



Fête Locale week-end du 7 au 9 Juin 2019

Tous les ingrédients étaient réunis pour que la Fête locale se déroule dans les conditions espérées par le comité des fêtes, ainsi que la 3^{ème} édition de la Cagouillasse. Cette dernière était le fil rouge de ce week-end de fête. Organisée par Thomas Mounier du Routard des sports, en partenariat avec le comité des fêtes présidé par Gilles Mousson, a attiré 530 participants dont 100 enfants. La nouvelle formule avec une vingtaine d'obstacles un peu plus complexes mais accessibles à tous a emballé les participants et le terrain était juste comme il le fallait «bien gras» avec la pluie de la veille, pour que la Cagouillasse mérite son nom. Les enfants se sont bien amusés eux aussi.

Totale réussite populaire de la manifestation grâce aux deux grands moments «phare» du samedi soir :

- une magnifique ambiance Latino distillée par **Show Brasil** et **Patricia Chacoreta** et son groupe **Baccara** a invité à la fête au travers d'un répertoire emprunté aux plus grands poètes et compositeurs brésiliens (dépaysement aussi dans l'assiette avec la paella concoctée par «Diego» très appréciée des 250 convives).

- un **spectacle pyrotechnique** offert à plus d'un millier de spectateurs qui a enflammé le ciel roullétois de multiples couleurs.

Sans oublier la **brocante** du dimanche et la **fête foraine** les 3 jours qui a fait autant le bonheur des grands que des petits.

Cette année encore, Roullet en fête a tenu toutes ses promesses grâce à la mise en commun de moyens humains et de matériel de la part de la municipalité et ateliers municipaux, d'Effervescent, et la mobilisation des membres du comité des fêtes qui œuvrent durant de longs mois pour que cette manifestation soit une réussite.



BIBLIOTHÈQUE

REPRISE DES ACTIVITÉS LE MARDI 3 SEPTEMBRE 2019

Rappel des horaires : mardi de 10h à 12h, mercredi de 16h à 18h, vendredi de 18h à 19h et samedi de 10h à 12h.

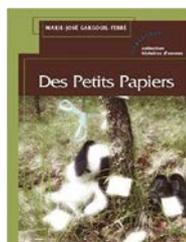


RENCONTRE-DÉDICACE

Samedi 21 septembre :

MARIE-JOSÉ GARGOUIL-FERRÉ

écrit des romans adultes et jeunesse, des nouvelles et également des albums illustrés. Elle sera présente pour une séance dédicace de 10h00 à 12h00.



Présentation de l'auteur :

Née à Paris en 1954, je vis en Charente depuis 1979. Retraîtée de l'enseignement en 2011, je donne ma voix à la bibliothèque sonore d'Angoulême, j'écris des nouvelles pour l'EHPAD de Ruffec et je dirige une chorale d'enfants. Je pratique aussi la danse et le théâtre amateur.

Liste des œuvres :

- La face cachée des apparences, les deux encres (nouvelles)
- Des petits papiers, les deux encres (nouvelles)
- Épineuses Fanfreluches, chez Gudule (nouvelles)
- Qui sait attendre, chez Gudule (roman)
- Le casseur de bonheur, chez Gudule (roman jeunesse)
- La chaussette rouge, chez Gudule (album illustré jeunesse)
- Les enfants de compagnie, chez Gudule (roman)
- La chasse à la sagesse, chez Gudule (album illustré jeunesse)
- Bêtes et méchants (nouvelles - ouvrage collectif).

Une année 2019 très riche en rencontres, conférences débats, dédicaces d'auteurs confirmés et d'autres en devenir

Rencontre-dédicace avec l'auteure et illustratrice

Joy



Venez me rencontrer !
Samedi 22 Juin de 10h à 12h
bibliothèque de Roulet
Renseignements au 09.66.43.38.75

Aurore Charbonnaud en dédicace

Renaissance



Samedi 23 Mars de 10h à 12h à la bibliothèque de Roulet

Conférence par Henri-Paul Caro
Carmen la riche Andalouse prise Dans la tourmente du XXème siècle



Samedi 9 Février à 15h à la bibliothèque de Roulet
Gratuit - Renseignements au 09.66.43.38.75

Restauration de livres
Rencontre avec Mme Caro



FÊTE DES VOISINS À FONTAINE : VENDREDI 5 JUILLET 2019

Un bon moment pour se rencontrer, se connaître ou se retrouver entre voisins !



Une belle soirée de convivialité a réuni une quarantaine de personnes, enfants compris, à la traditionnelle fête des voisins dans le village de Fontaine, ce qui a permis d'échanger et de faire connaissance de nouveaux arrivants dans une ambiance festive toujours aussi chaleureuse. Merci à tous et... à l'année prochaine.

Michel Bissierier, habitant de Fontaine



ASSOCIATIONS



LES ESPADONS
CHARENTAIS

AFFILIÉ À LA F.F.M.N. MINIFLOTTE AGRÉÉE COMME ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 27-1-71

La pratique du modélisme naval a lieu sur l'ensemble de l'année pour effectuer des essais des modèles et des navigations.

Des membres du club des Espadons Charentais pratiquent le modélisme dans le cadre du loisir en navigant certains week-ends sur un plan d'eau privé à Roulet St Estèphe ou à l'extérieur (ex : Participation à l'Open de Voile au plan d'eau de St Yrieix/Charente).

Certains membres (juniors et seniors) ont participé à des compétitions nationales, notamment le Championnat de France du 31 mai au 2 juin 2019 à Belleville (69). Ils participeront à la Coupe de France le 21 et 22 septembre 2019 à Caraman (31).

Le club des Espadons Charentais a organisé une démonstration sur le plan d'eau des Glamots à Roulet St Estèphe dimanche 7 juillet 2019 avec la possibilité d'essayer des modèles électriques.

Si vous êtes intéressés, la pratique du modélisme naval (thermique, électrique, voilier) est possible à l'année ou à la journée sur un plan d'eau à ROULLET ST ESTEPHE.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : Didier BAYNAUD - Tél. : 05 45 68 66 96
Mail : didier16710@gmail.com

Le club des Espadons Charentais organise son **concours annuel de modélisme** naval themique sur le plan d'eau de Monsieur RAVET situé au lieu-dit «Les Andreaux» à Roulet-Saint-Estèphe **le dimanche 1^{er} septembre 2019 de 9h à 18h.**



ASSOCIATIONS

LES AÎNÉS EN VOYAGE !

Escapade en pays Tyrolien



Le 15 juin au matin, nous nous sommes retrouvés au Gond pour le départ de notre voyage annuel. Cette année, la destination choisie était le Tyrol.

La route est longue et parfois semée d'embûches : le temps automnal, gris, froid, pluvieux n'entamait pas la bonne humeur et c'est en chantant que l'on a patienté pendant une pause imposée par un camion en feu sur l'autoroute.

Première étape : Belfort. Certains courageux ont découvert de nuit «la bête». Surplombant la ville le lion veillait...

Enfin, après la traversée de la Suisse, du Liechtenstein nous arrivons au col de l'Arberg, porte d'entrée du Tyrol et découvrons un magnifique panorama sur les Alpes Autrichiennes. Les paysages sont un régal pour les yeux : la montagne, encore couronnée de neige, les chalets à flancs de côtes avec leurs balcons fleuris, les cabanes des amoureux disséminés dans les prairies et cela avec le beau temps qui est enfin arrivé... Régal pour les yeux, c'est aussi la visite du monde du cristal de Swarovski brillant de tous ses feux.

Le Tyrol c'est aussi les châteaux comme celui d'Ambras, avec ses collections, sa salle d'armes ou le palais impérial, «la Hofburg», avec ses salles d'apparat et les appartements de Sissi avec ses poêles en faïence et son mobilier d'époque.

Belle réalisation moderne, le tremplin olympique d'Innsbruck donne le vertige et à la station de ski, le point de vue sur la montagne est fascinant.

Après le funiculaire pour atteindre les sommets, le petit train de la mine nous fait descendre dans les entrailles de la terre, à 800 m sous terre pour découvrir la mine d'argent de Schwaz, plus grande métropole minière d'Europe centrale aux 15^{ème} et 16^{ème} siècle Et là, en parcourant les galeries, en découvrant le matériel utilisé par les mineurs, on a peine à imaginer la vie de ces hommes travaillant dur, dans des conditions plus que précaires pour gagner juste de quoi nourrir leurs familles...

Une petite promenade en bateau est toujours un moment de détente apprécié de tous et c'est le lac d'Achensee qui nous offre cette opportunité.

Une soirée de danses et de chants tyroliens est venue couronner cette «escapade en pays tyrolien».

Reprise des activités :

Réunion rencontre : jeudi 22 août 14h aux Glamots • **Marche :** vendredi 30 août

Gymnastique : mardi 10 septembre, 9h salle Tanaka aux Glamots

Et tous les lundis : 14h **pétanque** au boulodrome des Glamots

Renseignements : **Martine Charbonnaud 06 64 26 47 44 / Jacky Préau 06 78 75 33 98**

COMITÉ DES FÊTES

BALADE DECOUVERTE de Saint-Estèphe :

Samedi 21 Septembre 2019 à partir de 13h30

Organisation : Comité des fêtes de Rouillet Saint Estèphe
Marche de 12 km avec possible retour à tout moment vers le bourg, avec étapes chez 5 producteurs et artisans locaux (visites dégustations/surprises)

En soirée : Repas sous tivolis (grillons charentais/jambon grillé/mojettes/dessert) .

Animation musicale par **Laura et les Moches**.



Marche seule 2€ / Marche + soirée 10€ / 7€ enfant jusqu'à 12 ans

RÉSERVATIONS : au 06 83 64 62 27

ou cdf.rouilletsaintestephe@gmail.com

(date limite d'inscription : 15 Septembre).

LOTO : Samedi 26 Octobre 2019, 20h30, à la salle des fêtes.

LE COMITÉ DES FÊTES DE ROUILLET-SAINT-ESTÈPHE ORGANISE

LE **SAMEDI 21 SEPTEMBRE** 2019

UNE

**Balade
Découverte
DE SAINT-ESTÈPHE**

AVEC 5 ÉTAPES
CHEZ LES PRODUCTEURS ET ARTISANS LOCAUX

PARCOURS VÉGÉTAL : LE PETIT PARADIS
LE POTAGER D'YVÉ CÔTÉ EMILIE DES VALLAIREAUX
FABRI CHASSARD ET FILS C. VINS ET SPIRITUEUX FONTROUJOU
FABRI JOUSSEAUME CHEVÈREUX CHEZ GOND
CENTRE ÉQUESTRE LES MANDRÉS

RDV 13H30 À SAINT ESTÈPHE PLACE DE L'ÉGLISE

DÉPART DE LA MARCHÉ (12 KMS) À 14H
SOUS FORME D'UN PARCOURS À ENIGMES
AVEC RÉCOMPENSES (JAMBON À GAGNER)
15 ÉTAPES AVEC VISITE, DÉGUSTATION, QUESTIONS
POSSIBILITÉ DE RETOUR VERS LE CENTRE À TOUT MOMENT.

EN SOIRÉE
(8H30 - 11H30)
GRILLONS CHARENTAIS • JAMBON GRILLÉ • HANGOUTS • DESSERT • VIN CHARENTAIS
ANIMATION AVEC ORCHESTRE
"LAURA ET LES MOCHES" (BAL POPULAIRE)

RESERVATION
au
06 83 64 62 27

cdf.rouilletsaintestephe@gmail.com

TARIFS :

- 2 - LA MARCHÉ SEULE
- 10 - MARCHÉ + SOIRÉE
- 7 - ENFANTS JUSQU'À 12 ANS

DATE LIMITE INSCRIPTION : 15/09

FOOTBALL CLUB DE ROULLET

COUPE de CHAPEAU au FOOTBALL CLUB de ROULLET pour la victoire de l'équipe C en finale de la Coupe des Réserves sur le score de 3-0 contre l'équipe C de Puymoyen, après un match remarquable au stade Lebon, devant un fort public de supporters rouletstéphanois tout acquis à la cause de leurs joueurs.

Des vainqueurs magnifiques !!! FELICITATIONS à tous nos joueurs, à Jérôme Moreau leur capitaine, à l'encadrement et à leur président de club Jean-Paul Rullier.

La réplique de la coupe a été remise officiellement par M. le maire Gérard Roy à Jean-Paul Rullier lors de l'assemblée générale du club le 29 Juin 2019.



association loi 1901

MILLE SOLEILS

Comme chaque année l'association Mille Soleils propose des conférences et des activités régulières sur Roulet :

- SOPHROLOGIE

Tous les JEUDIS 18h30-19h30

> MAISON POUR TOUS

Lâcher-prise, gestion du stress, confiance en soi... ● Tarif : 150€/an + adhésion à l'association Mille Soleils ● Possibilité de régler par trimestre ● 50% de réduction pour les demandeurs d'emploi ● Reprise 19 septembre.

millesoleils16@gmail.com

Khary Hardy Amilhat 06 08 21 20 67

- MEDITATION & MANDALA INTUITIF

1 SAMEDI par mois > SALLE DU BERGUILLE

Le Mandala aide à se recentrer et permet d'apprendre à méditer sans devoir rester immobile. La peinture est intuitive et permet de s'exprimer librement dans le respect de soi et des autres. Mandalas intuitifs collectifs et individuels ● Inutile de savoir dessiner ● 1 samedi/mois 14h-18h ● Adulte 20€/séance (1^{ère} séance découverte ½ tarif) ● Enfant 7-12 ans 5€/séance (1^{ère} séance découverte GRATUITE) ● 12 personnes maximum par séance ● Reprise : 5 octobre.

Britt 06 78 30 80 72 millesoleils16@gmail.com

Plus d'informations & Programme des conférences et autres ateliers :

millesoleils16@gmail.com

association loi 1901

MILLE SOLEILS

PROGRAMME

Sept. 2019 - Juin 2020

Programme disponible à la mairie

16440 Roulet Saint-Estèphe

ACDL

L'ACDL A FAIT LA FÊTE LE SAMEDI 29 JUIN 2019



C'est sous une chaleur écrasante que s'est tenue le samedi 29 Juin dernier la 5^{ème} édition de la fête de l'ACDL-MJC de Roulet. Avec quelques 300 personnes attendues sur le site des Glamots, ce grand moment de convivialité et de «bien-vivre ensemble» a montré une fois de plus que le patrimoine culturel, de détente et de loisirs est bien présent sur notre commune et que toutes les activités que la MJC propose sont ouvertes et accessibles à tous les publics de 7 à 77 ans voire plus...

C'est avec Parfait, professeur de «coup-décalé», et ses élèves, que les festivités ont débutées dans un cocktail explosif de rythmes entre hip-hop, ragga et sonorités africaines sur le plancher qui leur était dédié. Puis s'est enchaînée, dans une salle surchauffée, une représentation de 4 petites saynètes menée par Jean-Luc Cibard dédié aux 7-10 ans, suivie d'une pièce de théâtre de 1h15 jouée par les ados s'intitulant «Maison de retraite médicalisée».

Les conditions climatiques de cette année ont fait que certaines activités n'ont pu être présentées, ce fut le cas pour l'activité «claquettes» qui n'a pu réaliser ses démonstrations. C'est donc la Danse de Salon dirigée par Josette Heulet qui nous a séduit tout l'après-midi avec ses différents tableaux haut en couleurs entrecoupé également par une prestation de Danse-Jazz activité qui reviendra à la rentrée de Septembre 2019 sous la direction de Karine Villard professeure expérimentée.

A l'Espace Jacques Lacroix, à l'ombre d'un marronnier, c'est à la musique que l'on a fait honneur avec les guitares et les batteries de nos animateurs Charlie Decadt, Christophe Pailhou, Christophe Baillet et Paul Seitz. Alors que sur le site des Glamots, il faisait «soif», les activités d'Arts Martiaux de Stéphane Lampe, de gymnastique animé par Bernard Zitouni, de peinture sur porcelaine et d'art floral coordonnés par Christiane Beaudouin et Blandine Gaudin étaient présentées.

La chorale Voc' ACDL n'ayant pu faire sa prestation se donnera exceptionnellement en concert l'année prochaine alors que les marcheurs ayant eux aussi renoncé à la marche au vu de la chaleur qui était annoncée. La jeune association «Ma force, mon combat» était également présente à notre invitation car il nous semblait aussi important de les mettre à l'honneur pour la et les causes qu'ils souhaitent défendre.

Cette année, et, pour ses 5 années d'existence de la fête, l'ACDL a voulu faire honneur à la musique et au jazz en proposant un concert auquel nous avons invité le célèbre guitariste angoumoisien Christian Escoudé accompagné par Patrick Villanueva à l'orgue et Paul Seitz à la batterie. Au moment du repas convivial alors que se produisait la rock-school dirigée par Charlie Decadt, les artistes s'apprétaient à leur représentation devant quelques 150 spectateurs assidus à écouter le jazz de Christian Escoudé. La soirée festive s'est terminée bien évidemment sur des airs des années 70 et 80 que notre DJ Didier Normandin a su emmener et inviter le public à danser...

Je tenais tout particulièrement à remercier tous les acteurs, partenaires et bénévoles qui ont su contribuer à la bonne réussite de cette manifestation alors que nous avons mis en place toutes les mesures et moyens qu'ils soient techniques et/ou humains pour que celle-ci soit maintenue malgré les conditions climatiques extrêmes que nous avons connues.



Rendez-vous donc à l'année prochaine pour une nouvelle édition d'une fête d'un air nouveau !!!!

INFOS DE RENTRÉE : Vous retrouverez toutes les activités de l'ACDL-MJC sur le site www.acdlroulet.fr avec, pour cette rentrée 2019, la reprise de l'activité «Danse Modern Jazz» et 2 nouvelles activités «Stretching Yoga ludique» pour les enfants et «Arts plastiques».

L'ACDL organisera également une **soirée théâtrale le Samedi 12 Octobre** à 20h30 à la Salle des Fêtes de Roulet et c'est la troupe «Le Manteau d'Arlequin» qui présentera un spectacle s'intitulant «Les Rustres» avec plus de 12 acteurs sur scène. Buvette et crêpes à l'entracte.

Venez également rejoindre l'association lors de son Assemblée Générale qui se tiendra fin Novembre ; nous avons besoin de vous, habitants de notre commune et de notre territoire pour que nous puissions continuer à exister et perdurer tout cela dans un esprit de «bien-vivre ensemble» et de citoyenneté.

Le Président ACDL-MJC Roulet
Frédéric FAVIER

LA MARCHÉ GOURMANDE

Elle a eu lieu le Mardi 16 Juillet, et, cette année, l'ACDL, de part son activité «Marche», était partenaire de cet événement né il y a quelques années en lien avec les bénévoles de RSE Patrimoine et le soutien d'Effervescentre. Avec un peu moins d'inscrits, et, sous un soleil radieux, que les marcheurs se sont donnés rendez-vous aux Glamots pour une marche de 8 km environ qui s'est terminée par un repas campagnard et convivial ; la soirée

ayant continué sous les étoiles en chansons et histoires patoisantes racontées par «La Nine».



ASSOCIATIONS



Tennis Club de Roulet St-Estèphe
16440 ROULLET . Tél : 05.45.66.47.97

TOURNOI VÉTÉRANS : «Le 26^e tournoi Vétérans du Tennis club Roulet-Stéphanois s'est doté d'un bon cru», souligne l'équipe dirigeante du club qui affichait le sourire au soir de la remise des prix aux lauréats le 19/05/2019. La météo n'ayant pas été très favorable, le bureau a apprécié l'excellent esprit des autres associations de la commune qui ont laissé le club utiliser la salle des Glamots. Cette année il y a eu **81** participants, dont 18 femmes, plus 4 équipes en doubles mixtes et 5 équipes doubles messieurs. Niveau clubs, ils ont



Les lauréats du tournoi des vétérans 2019 lors de la remise des prix.

été 23 à avoir participé au tournoi et Sireuil est le club qui a été le plus représenté avec 9 participants. A noter le beau parcours chez les hommes de Nicolas Bourreau (Roulet) avec 7 matches.

L'équipe dirigeante remercie tous les bénévoles qui ont participé au bon fonctionnement du tournoi, ainsi que les sponsors et mécènes (Lustucru, Le Paradis Végétal, La Cave des Saveurs, Sport 2000, Super U, etc..

TENNIS HANDISPORTS : Samedi 25 Mai 2019 avait lieu la 8^{ème} édition de la découverte tennis fauteuil à la salle couverte de Roulet. Cette animation a réuni une quarantaine de personnes valides et non valides pour partager un moment d'échange autour du para-tennis avec des circuits découvertes, des échanges de balles et une démonstration effectuée par Thierry Vuillet (36^e joueur para-tennis français).



Découverte «tennis fauteuil»

Merci à Théo Paredes et Rémi Husson, deux encadrants du club, pour leur animation ; à Daniel Manzanos, président du comité Handisport de Charente, Thierry Vuillet et toutes les personnes valides et non valides pour leur participation à cet après-midi découverte, que nous n'aurions pu faire sans eux et l'aide des comités départementaux de tennis et handisport, des Glamots et de Sport 2000 Barbezieux. Samedi avait aussi lieu au comité de tennis les finales départementales jeunes par équipes où 2 équipes garçons (11-12 ans et 13-14 ans) ont gagné et 2 autres équipes (8-10 ans orange filles et garçons) ont été finalistes. Et dimanche l'équipe homme senior qui joue en régional 3, jouait les phases finales et a gagné son 32^{ème} de finale contre Soulac 5/1.

Bravo à tous ces joueurs et joueuses.

TOURNOI OPEN : Cette année le 33^e Tournoi Open Roulet Stéphanois a rassemblé 97 participants en simple hommes et dames (14 de plus par rapport à l'an passé). La répartition était la suivante : 20 Dames et 77 Messieurs dont 18 hommes en + 45 (+6/an dernier), 14 équipes de doubles messieurs et 12 équipes de double mixte. La finale s'est déroulée le dimanche 16 juin.



Tournoi Open

Tous les résultats des tournois sont consultables sur le Site du TCR : <http://www.club.fft.fr/tcroulet/>



est une association de théâtre amateur dont le siège social est à Roulet.

Totalement investis dans la réalisation de spectacles humoristiques, nous assurons tous les postes essentiels : mise en scène, décor, son, lumière, etc.

Notre objectif : vous faire partager notre passion dans la convivialité et l'humour.

Après le succès de «Riffoin dans les labours», d'«Un conseil très municipal», vous avez été nombreux à nous solliciter pour retrouver la

famille Bréchet dans une nouvelle tranche de vie. La troupe revient avec «Riffoin dans l'héritage», spectacle haut en couleur de Christian DOB.

Cette fois, notre famille Bréchet -paysans atypiques au cœur tendre- va tout faire pour conserver la ferme qu'un lointain cousin parisien veut récupérer suite au décès de la tante Mathilde. Le combat s'avère d'autant plus difficile que le curé-loubard du village se dit également héritier de la chose.

Truculente comédie truffée de situations désopilantes et de personnages déjantés.

RDV Samedi 28 septembre à 21h

Salle des fêtes de ROULLET

Tarif 7 € / gratuit -12 ans

Pot de convivialité offert à l'issue de la représentation.

Contact : jeuxdeplanches16@gmail.com



LA ROUE LIBRE CHARENTAISE

Les cyclotouristes attendus à Roulet le 15 septembre 2019

Tout d'abord, la Roue Libre Charentaise et la Mairie de Roulet ont vécu une grande déception lors de l'organisation de la traditionnelle semi nocturne, dans le cadre de la fête locale. Pourtant toute l'Equipe était à pied d'œuvre pour accueillir les coureurs sur un nouveau circuit. La météo n'était pas favorable, et pourtant nous comptons bien l'organiser. C'était sans compter sur la tempête qui a soufflé jusque tard dans la soirée. Les risques étaient nombreux : feuilles et branches sur une partie du circuit, impossibilité d'installer le barnum pour les inscriptions, barrières renversées, risques de chutes graves, etc... Nous tenons une fois de plus à nous excuser auprès des coureurs qui se sont déplacés, mais nous assumons cette sage décision.



Première victoire pour Pierre Montigaud à la cyclo sportive, La Périgordine à Montignac Lascaux en Dordogne.

Ce dernier s'est également fait remarquer au championnat national cyclo sport à Beaumont de Lomagne dans le Tarn et Garonne avec une superbe 25^{ème} place,

avec un plateau très relevé et un circuit très sélectif. Mention très bien également à nos coursiers : Nicolas Chevalier et Luc Posteau qui glanent de nombreuses places d'honneur.

Chez les cyclotouristes, la saison s'annonce bonne, puisque nous devrions terminer la saison dans le Top 5 des clubs charentais, et même peut-être monter sur le podium.



Nous donnons rendez à tous les cyclotouristes licenciés ou non pour participer à notre randonnée «**Les 18^{èmes} Boucles de la Charente**» le **dimanche 15 septembre** à partir de 8 h. Trois circuits sont proposés au départ des Glamots : 40, 60 et 80 km avec casse croute à Eraville. Plus de 150 cyclistes sont attendus. Venez nombreux et nombreuses...

AQUALIA

Aquagym, Natation, Bébés-Nageurs
16440 Roulet Saint Estephe
0674474674
aqualia.celia@yahoo.fr



MA FORCE, MON COMBAT

Bienvenue à la 40^{ème} association de Roulet-St-Estèphe



J e m'appelle Thomas METAYER, 15 ans, je suis originaire de Roulet St Estèphe. Le 20 Novembre 2007, ma vie d'adolescent a basculé car on m'a diagnostiqué une Leucémie Algue Myéloblastique.

Je suis pris en charge à l'hôpital des enfants à BORDEAUX. J'ai commencé dès le lendemain mes traitements de chimiothérapie. Durant mes longs mois d'hospitalisation, j'ai eu la chance de pouvoir rencontrer des associations très proches des enfants et de leur famille ce qui me permettait d'oublier un moment ma maladie. Suite à cela, moi aussi j'ai voulu créer

mon association pour pouvoir redonner ce que j'ai reçu durant ces mois à l'hôpital.

Donc, j'ai commencé mes démarches pour créer une Junior Association (gérée par des adolescents) et voir pour des projets qui permettraient de récolter des fonds pour les enfants. Je souhaitais mettre au profit des enfants ma passion qui est le vélo (licencié au COC Cyclisme La Couronne depuis 10 ans). Je suis sorti de l'hôpital fin Mars 2018 avec un projet en tête : faire une randonnée sur route avec le partenariat du COC Cyclisme et l'association Mes Jambes Pour Tes Poumons (lutte contre la Mucoviscidose, qui a été à ce moment là mon support pour récolter les fonds). La manifestation a été réalisée le Dimanche 7 Octobre 2018, malgré une pluie battante, des cyclistes sont venus la braver. Grâce à cette manifestation, j'ai pu offrir des cadeaux pour Noël aux enfants du service Hématologie/Oncologie de l'hôpital de Bordeaux, ainsi qu'au service Hôpital de Jour et service Pédiatrique de l'hôpital de Girac.

J'ai continué mes démarches pour ma Junior Association qui a vu le jour au mois de MARS 2019. **Cette Junior Association s'appelle MA FORCE, MON COMBAT.** Elle a pour objectif de créer des manifestations pour récolter des fonds au profit des enfants atteints de cancer.

Le but est de pouvoir organiser des moments de bonheur, de détente, de divertissement pour les enfants et leur famille et apporter aussi un soutien à des associations déjà en place sur les hôpitaux de Bordeaux et Girac.



Le bureau est composé de : Président METAYER Thomas, Vice Président FRADON Paul, Trésorier BARRAUD Maxime, Trésorier adjoint GUERIN-CHARBONNAUD Mathys, Secrétaire PINEAUX Aymeric, Secrétaire Adjoint DUBREUIL Elina.

En ce début de mois de juillet 2019, nous avons réalisé un Challenge sportif sur 1 semaine au service Hématologie/Oncologie de l'hôpital des enfants à Bordeaux. Ce fut une vraie réussite, des enfants remplis de sourires, des parents heureux. Nous comptons le reproduire l'an prochain. Nous avons d'autre projets en discussion... **Une autre manifestation est prévue le SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2019**, c'est une randonnée sur route (parcours accessible à tous soit en vélo route ou VTT) avec une marche. Nous vous attendons très nombreux....

Vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux : **maforcemoncombat**.

LA COMMUNICATION : UNE PRIORITÉ MUNICIPALE



La communication, pierre d'angle de l'action municipale depuis mars 2014, a trouvé toute sa place dans la vie quotidienne de nos concitoyens et permis un véritable échange de confiance avec les élus, bien avant la mise en place début 2019 du Grand Débat National à l'initiative du gouvernement en réponse aux revendications et aspirations du mouvement des «gilets jaunes».

Elle se matérialise par :

La mise à disposition de la population d'un **cahier de doléances** en mairie sur lequel chaque citoyen peut s'exprimer librement sur la vie locale et tous les aspects touchant à son quotidien dans la commune (signalements divers de dysfonctionnements, de nuisances, propositions d'amélioration, suggestions mais aussi satisfactions). Des réponses sont systématiquement apportées à la condition que les coordonnées des intervenants et/ou plaignants soient clairement signalées (sauf mention contraire).

des **supports papier d'informations à distribution régulière** :

- **3 bulletins municipaux/an** en janvier, mai et septembre
- **des flashs infos mensuels** pour des nouvelles ponctuelles.

Un **site internet** totalement repensé (en lien avec GrandAngoulême) avec accès aux sites administratifs officiels et aux associations : <http://www.roulet-saint-estephe.fr/> (désormais, à partir du site communal, un lien direct vers des **téléservices gratuits** permettent aux concitoyens d'effectuer un grand nombre de démarches en ligne : inscriptions sur les listes électorales, demande d'actes d'état civil, recensement citoyen obligatoire, déclaration d'ouverture de chantier, déclaration de changement de coordonnées). Accessible dès septembre.

Une **page Facebook** pour accéder en direct aux informations générales en temps réel.

Des **permanences d'élus** ont été instaurées pour accentuer le lien indispensable entre la population et les élus ; elles se tiennent, excepté les jours fériés :

- tous les vendredis soirs de 18h00 à 19h00 à la mairie de Saint-Estèphe par M^{me} Katia Beaumatin, maire déléguée, ou un élu de St-Estèphe.
- tous les samedis matin de 10h00 à 12h00 par le maire Gérard Roy, ou un adjoint, ou un conseiller délégué.
- la liste des permanences est consultable sur le site internet communal, sur le flash-info mensuel et par affichage en mairie.
- le domaine d'action de chaque élu est précisé et tout citoyen peut se présenter à la permanence pour un dossier spécifique en rapport ou non avec le domaine de compétence de l' élu. Les élus ne sont pas là pour assurer les travaux relevant de la compétence du personnel administratif de la mairie, mais pour servir de liaison avec les différents services municipaux en recueillant les diverses demandes ou les doléances.
- les permanences, semble-t-il appréciées de tous, perdureront dans le temps selon les mêmes modalités.

Les **créneaux d'ouverture de la mairie de Roulet** sont suffisamment larges pour permettre à tous les administrés d'y venir pour toutes les formalités administratives ou prises de rendez-vous avec le maire, un élu.

Heures d'ouverture de la mairie (voir page de couverture).

La **mairie s'est dotée d'un standard téléphonique nouvelle génération plus performant** (travail du personnel administratif facilité, réduction des temps d'attente, mise en relation directe avec le correspondant désiré). **Téléphone : 05 45 66 30 08**

Le **conciliateur de justice** assure des permanences régulières à la mairie de Roulet . Les dates et horaires sont précisés sur les flash-infos mensuels et affichés en mairie (voir encadré spécial).

Une **réunion publique/an** a été instaurée au cours de laquelle une présentation de l'action municipale est faite par le maire et où tous les sujets ayant trait à la vie communale peuvent être abordés sous la forme questions/réponses: projets structurants, vie des hameaux, incivilités, environnement...

Les **conseils municipaux** se tiennent tous les 2^{èmes} mardis de chaque mois et **sont ouverts au public**.

Tout dernièrement (juin 2019) diffusion d'une **enquête de satisfaction sur la restauration scolaire municipale** afin d'associer collectivement la commune, les parents d'élèves et les enfants à la démarche d'amélioration de la restauration dans nos écoles (voir page 4 -infos scolaires- le tableau de synthèse des résultats de cette enquête).

Un **agenda annuel** financé par les annonceurs locaux vous est distribué chaque année ; de la même façon, sur le même principe, un **plan communal** a été élaboré et est à la disposition du public à la mairie de Roulet et au tabac-presse FDJ.

2 Relais d'Informations Municipales (RIM) financés par les annonceurs locaux ont été installés dans les centre-bourgs de Roulet et St-Estèphe.



BIENVENUE SUR LA PAGE FACEBOOK OFFICIELLE DE LA VILLE !

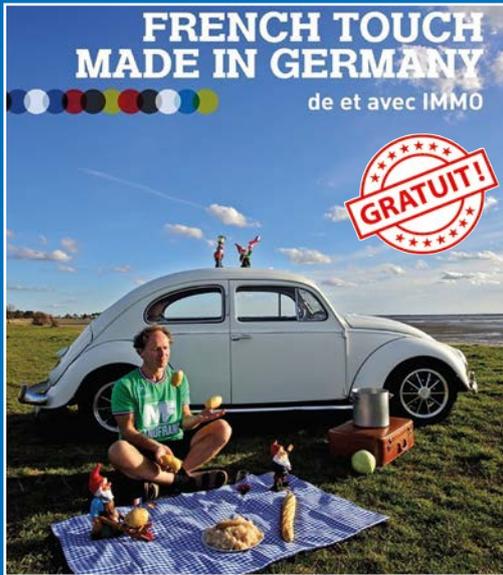
La commune vient de créer sa page Facebook pour proposer aux Roulet-Stéphanois des informations régulières sur les travaux en cours ou à venir, sur les événements culturels et autres actualités...

N'hésitez pas à consulter les articles, à aimer, à partager ses contenus :
cette page est aussi la vôtre !

Facebook ville de Roulet-St-Estèphe

«Etre à l'écoute des administrés et prendre en compte leurs observations» est et restera une priorité pour la municipalité.

Gilles MOUSSON, Adjoint à la communication, Animation de la Vie Locale, Image de la Commune



«French Touch made in Germany» de et avec IMMO

Le jeudi 4 Juillet, à 20h30, aux abords de l'église à Saint-Estèphe, Immo (artiste allemand installé en France depuis 20 ans), a proposé à un public ravi de plus de 300 personnes un échange culturel franco-allemand débridé et explosif où se retrouvaient mêlés jonglage, acrobatie, mentalisme et musique durant 1h10.

Une grande complicité s'est installée entre l'artiste et le public qui a participé avec beaucoup de plaisir aux différents numéros.

Après le spectacle, le pot convivial offert par la commune a été fort apprécié de tous (jus de raisin pétillant, sans alcool, servi bien frais, des Etablissements Croisard de Saint-Estèphe (Fontfroide)).

